

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006

PUROXID 35% 4108-B PC25ZW 27K

Version 1.0

Date d'impression 29.05.2024

Date de révision 27.05.2024

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial : PUROXID 35% 4108-B PC25ZW 27K
Nom de la substance : peroxyde d'hydrogène en solution
No. enr. REACH EU : 01-2119485845-22-xxxx

UFI : 7YHW-K0HJ-2003-PSKC
Numéro UFI notifié en : la Belgique, Allemagne, Danemark, Estonie, Espagne,
Croatie, Irlande, Islande, Lituanie, Luxembourg, Lettonie,
Malte, Pays-Bas, Norvège, le Portugal, Suède

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Biocide, Utilisation professionnelle

Utilisations déconseillées : Toutes les autres utilisations sauf celles indiquées ci-dessus.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Brenntag N.V.
Nijverheidslaan 38
BE 8540 Deerlijk

Téléphone : +32 (0)56 77 6944
Téléfax : +32 (0)56 77 5711
Adresse e-mail : info@brenntag.be
Personne responsable/émettrice : Master Data Administration

Société : Brenntag Nederland B.V.
Donker Duyvisweg 44
NL 3316 BM Dordrecht

Téléphone : +31 (0)78 65 44 944
Téléfax : +31 (0)78 65 44 919
Adresse e-mail : info@brenntag.nl
Personne responsable/émettrice : Master Data Administration

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : Belgique: Centre Anti-Poison - Bruxelles TEL:
+32(0)70/245.245

PUROXID 35% 4108-B PC25ZW 27K

Pays-Bas: Centre National d'Information toxicologique -
Bilthoven
TEL: +31(0) 88 755 8000 (Destiné uniquement à informer les
travailleurs sociaux professionnels en cas d'intoxication aiguë)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008			
Classe de danger	Catégorie de danger	Organes cibles	Mentions de danger
Toxicité aiguë (Oral(e))	Catégorie 4	---	H302
Irritation cutanée	Catégorie 2	---	H315
Lésions oculaires graves	Catégorie 1	---	H318
Toxicité aiguë (Inhalation)	Catégorie 4	---	H332
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique	Catégorie 3	Système respiratoire	H335

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Effets néfastes les plus importants

Santé humaine : Pas de données supplémentaires disponibles.

Dangers physico-chimiques : Oxydant fort. Le contact avec d'autres matières peut provoquer un feu.

Effets potentiels sur l'environnement : Le produit ne répond pas aux critères PBT ou vPvB conformément à l'annexe XIII de REACH.

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008

Symboles de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H302 H315 Nocif en cas d'ingestion.
Provoque une irritation cutanée.

PUROXID 35% 4108-B PC25ZW 27K

		H318 H332 H335	Provoque de graves lésions des yeux. Nocif par inhalation. Peut irriter les voies respiratoires.
Conseils de prudence			
Prévention	:	P261 P280	Éviter de respirer les brouillards ou les vapeurs. Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
Intervention	:	P301 + P312 P302 + P352 P305 + P351 + P338 + P310	EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin en cas de malaise. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.
Stockage	:	P403 + P233	Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
Élimination	:	P501	Éliminer le contenu/récipient en accord avec les réglementations locales.

Étiquetage supplémentaire:

L'acquisition, la détention ou l'utilisation de ces produits par le grand public sont soumises à restriction.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

- peroxyde d'hydrogène en solution

2.3. Autres dangers

PUROXID 35% 4108-B PC25ZW 27K

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

		Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	
Composants dangereux	Concentration [%]	Classe de danger / Catégorie de danger	Mentions de danger
peroxyde d'hydrogène en solution			
No.-Index : 008-003-00-9	>= 35 - < 50	Ox. Liq.1	H271
No.-CAS : 7722-84-1		Acute Tox.4 Inhalation	H332
No.-CE : 231-765-0		Acute Tox.4 Oral(e)	H302
No. enr. : 01-2119485845-22-xxxx		Skin Corr.1A	H314
REACH EU		Eye Dam.1	H318
		STOT SE3	H335
		Aquatic Chronic3	H412
		Limite de concentration spécifique	
		STOT SE 3; H335	
		>= 35 %	
		Eye Dam. 1; H318	
		>= 8 %	
		Eye Irrit. 2; H319	
		5 - < 8 %	
		Ox. Liq. 2; H272	
		50 - < 70 %	
		Skin Irrit. 2; H315	
		35 - < 50 %	
		Ox. Liq. 1; H271	
		>= 70 %	
		Skin Corr. 1A; H314	
		>= 70 %	
		Skin Corr. 1B; H314	
		50 - < 70 %	
		Aquatic Chronic 3; H412	
		>= 63 %	
		Estimation de la toxicité aiguë	
		Toxicité aiguë par voie orale:	
		431 mg/kg	
		Toxicité aiguë par inhalation	
		(poussières/brouillard): 1,5	
		mg/l	
		Toxicité aiguë par voie	
		cutanée: 2000,01 mg/kg	

Note B

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.
Pour le texte complet des Notes mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux	: Si les symptômes persistent ou en cas de doute, consulter un médecin. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
En cas d'inhalation	: En cas d'accident par inhalation, transporter la victime hors de la zone contaminée et la garder au repos. Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire. En cas de perte de conscience tourner la personne sur le côté. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.
En cas de contact avec la peau	: Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Si l'irritation de la peau persiste, consulter un médecin.
En cas de contact avec les yeux	: Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 10 minutes. Consulter immédiatement un ophtalmologiste. Si possible, consulter les urgences ophtalmiques.
En cas d'ingestion	: Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Ne PAS faire vomir. En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes	: Voir le chapitre 11 pour des informations plus détaillées sur les effets pour la santé et les symptômes. Toux, Vertiges, Migraine, Nausée, Difficultés respiratoires, Rougeur, Douleur, vision floue temporaire, Brûlure, Douleur abdominale, Vomissements
Effets	: Extrêmement corrosif et destructif pour les tissus. En cas d'ingestion, brûlures graves de la bouche et de la gorge, ainsi que danger de perforation de l'oesophage et de l'estomac. Voir le chapitre 11 pour des informations plus détaillées sur les effets pour la santé et les symptômes. Garder la victime en observation pendant plusieurs heures en raison d'un possible effet retard des symptômes d'empoisonnement. Nocif en cas d'ingestion. Provoque une irritation cutanée. Provoque de graves lésions des yeux. Peut irriter les voies respiratoires.

PUROXID 35% 4108-B**PC25ZW 27K****4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traitement : Traiter de façon symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction appropriés : Eau, Brouillard d'eau, Jet d'eau
Moyens d'extinction inappropriés : Dioxyde de carbone (CO₂), Poudre sèche, Composés organiques

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Une combustion incomplète peut provoquer la formation de produits de pyrolyse toxiques.
Produits de combustion dangereux : Monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone (CO₂)

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Porter un vêtement de protection adéquat (combinaison complète de protection)
Méthodes spécifiques d'extinction : Contenir la fumée avec de l'eau vaporisée.
Conseils supplémentaires : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Précautions individuelles : Tenir à distance les personnes non protégées. Utiliser un équipement de protection individuelle. Assurer une ventilation adéquate. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas déverser dans les eaux de surface ou dans les égouts. Éviter la pénétration dans le sous-sol.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage : Recueillir à l'aide d'un produit absorbant les liquides (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel). Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.
: Utiliser un équipement de manutention mécanique. Conserver

PUROXID 35% 4108-B**PC25ZW 27K**

dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

Information supplémentaire : Traiter le produit récupéré selon la section "Considérations relatives à l'élimination".

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir la section 1 pour l'information de contact en cas d'urgences.

Voir la section 8 pour l'information sur l'équipement de protection personnelle.

Voir la section 13 pour l'information sur le traitement de déchets.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Conseils pour une manipulation sans danger : Conserver le récipient bien fermé. Assurer une ventilation adéquate. Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. En cas de formation de vapeurs et d'aérosols, porter un appareil respiratoire avec filtre approprié. Prévoir des douches de sécurité et des fontaines oculaires dans les ateliers où le produit est régulièrement manipulé.

Mesures d'hygiène : Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Conserver dans le conteneur d'origine.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage : Conserver hermétiquement fermé dans un endroit sec et frais. Conserver dans un endroit bien ventilé.

Précautions pour le stockage en commun : Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Pas d'information disponible.

PUROXID 35% 4108-B PC25ZW 27K**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1. Paramètres de contrôle**

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

Composant:	peroxyde d'hydrogène en solution	No.-CAS 7722-84-1
Dose dérivée sans effet (DNEL) / Dose dérivée avec effet minimum (DMEL)		

DDSE (dose dérivée sans effet)		
Travailleurs, Aiguë – effets locaux, Inhalation	:	3 mg/m ³
DDSE (dose dérivée sans effet)		
Travailleurs, Long terme - effets locaux, Inhalation	:	1,4 mg/m ³
DDSE (dose dérivée sans effet)		
Consommateurs, Aiguë – effets locaux, Inhalation	:	1,93 mg/m ³
DDSE (dose dérivée sans effet)		
Consommateurs, Long terme - effets locaux, Inhalation	:	0,21 mg/m ³

Concentration prédite sans effet (PNEC)

Eau douce	:	0,0126 mg/l
Eau de mer	:	0,0126 mg/l
Libérations intermittentes	:	0,0138 mg/l
STP	:	4,66 mg/l
Sédiment d'eau douce	:	0,047 mg/kg poids sec (p.s.)
Sédiment marin	:	0,047 mg/kg poids sec (p.s.)
Sol	:	0,0023 mg/kg poids sec (p.s.)

Autres valeurs limites d'exposition professionnelle

Belgium. OEL, Limite d'exposition pondérée dans le temps (TWA):
1 ppm, 1,4 mg/m³

8.2. Contrôles de l'exposition**Contrôles techniques appropriés**

Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

PUROXID 35% 4108-B PC25ZW 27K**Équipement de protection individuelle***Protection respiratoire*

Conseils : En cas d'exposition faible ou de courte durée utiliser un filtre respiratoire.
Protection respiratoire conforme à EN 141.
Type de Filtre recommandé:
Filtre: ABEK-P3

Protection des mains

Conseils : Gants de protection conformes à EN 374.
Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le délai de rupture de la matière qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact.
Les gants de protection doivent être remplacés dès l'apparition des premières traces d'usure.

Matériel : Caoutchouc butyle.
Délai de rupture : > 480 min
Épaisseur du gant : 0,7 mm

Protection des yeux

Conseils : Lunettes de protection
Écran facial

Protection de la peau et du corps

Conseils : Vêtements étanches
Tablier résistant aux produits chimiques

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux : Ne pas déverser dans les eaux de surface ou dans les égouts.
Éviter la pénétration dans le sous-sol.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Forme : Donnée non disponible
État physique : liquide
Couleur : incolore
Odeur : inodore
Seuil olfactif : Donnée non disponible
Point de congélation : Donnée non disponible

PUROXID 35% 4108-B**PC25ZW 27K**

Point/intervalle d'ébullition	: 108 °C
Inflammabilité	: Donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	: Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	: Donnée non disponible
Point d'éclair	: Non applicable
Température d'auto-inflammation	: Donnée non disponible
Température de décomposition	: > 108 °C
Température de décomposition auto-accélérée (TDAA)	: Donnée non disponible
pH	: 1,5 - 4 Concentration: 100 %
Viscosité	
Viscosité, dynamique	: 1,10 mPa.s
Viscosité, cinématique	: Donnée non disponible
Temps d'écoulement	: Donnée non disponible
Solubilité(s)	
Hydrosolubilité	: complètement soluble
Solubilité dans d'autres solvants	: Donnée non disponible
Taux de dissolution	: Donnée non disponible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: log Pow: -1,57
Stabilité de la dispersion	: Donnée non disponible
Pression de vapeur	: 2,99 hPa
Densité relative	: Donnée non disponible
Densité	: 1,132 g/cm3

PUROXID 35% 4108-B**PC25ZW 27K**

Masse volumique apparente : Donnée non disponible

Densité de vapeur relative : Donnée non disponible

Caractéristiques de la particule
Donnée non disponible

9.2 Autres informations

Explosifs : Non explosif

Propriétés comburantes : N'est pas classé en raison de données qui, bien que concluantes, sont insuffisantes pour une classification.

Taux d'évaporation : > 1

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Conseils : La substance en elle-même ne brûle pas, mais en contact avec des substances combustibles elle augmente le risque d'incendie et peut attiser un feu existant de manière substantielle.

10.2. Stabilité chimique

Conseils : Se décompose par chauffage.
Additif(s) stabilisant(s)

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Risque de décomposition.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter : Eviter les températures élevées. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.
Décomposition thermique : >108 °C

10.5. Matières incompatibles

Matières à éviter : Matières organiques
: , Oxydes de métaux
: , Bases.
: Agents réducteurs
: , Matières inflammables

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : Oxygène. Vapeur d'eau, Eau

PUROXID 35% 4108-B PC25ZW 27K**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008****Données pour le produit****Toxicité aiguë****Oral(e)**

Estimation de la toxicité aiguë : 1195 mg/kg) (Méthode de calcul) Nocif en cas d'ingestion.

Inhalation

Estimation de la toxicité aiguë : env. < 5 mg/l (4 h; poussières/brouillard) (Méthode de calcul) Nocif par inhalation.

Dermale

DL50 : > 2000 mg/kg (Lapin) Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Irritation**Peau**

Résultat : Provoque une irritation cutanée.

Yeux

Résultat : Provoque de graves lésions des yeux.

Sensibilisation

Résultat : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets CMR**Propriétés CMR**

Cancérogénicité : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour un organe cible spécifique**Exposition unique**

Remarques : Peut irriter les voies respiratoires.

Exposition répétée

PUROXID 35% 4108-B PC25ZW 27K

Remarques : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Autres propriétés toxiques**Toxicité à dose répétée**

Donnée non disponible

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.,

Composant: peroxyde d'hydrogène en solution No.-CAS 7722-84-1

Toxicité aiguë**Oral(e)**

DL50 : 431 mg/kg (Rat, mâle et femelle) (Méthode US-EPA) La valeur toxicologique de la substance pure a été calculée à partir de la valeur de la solution aqueuse.

Inhalation

Pas de données valides disponibles.

Dermale

DL50 : > 2000 mg/kg (Lapin) La valeur toxicologique de la substance pure a été calculée à partir de la valeur de la solution aqueuse.

Irritation**Peau**

Résultat : effets corrosifs (Lapin)

Yeux

Résultat : Provoque de graves lésions des yeux. (Lapin)

Sensibilisation

Résultat : non sensibilisant(e) (Magnusson & Kligman; Cochon d'Inde)

Effets CMR**Propriétés CMR**

PUROXID 35% 4108-B PC25ZW 27K

Cancérogénicité	: N'est pas classé en raison de données non concluantes.
Mutagénicité	: Les tests in vitro ont montré des effets mutagènes Les tests in vivo n'ont pas montré d'effets mutagènes
Tératogénicité	: Donnée non disponible
Toxicité pour la reproduction	: N'est pas classé en raison du manque de données.

Génotoxicité in vitro

Résultat	: positif (Test d'aberration chromosomique in vitro; Étude in vitro de mutations géniques sur cellules de mammifères; non) (OCDE ligne directrice 473) positif (Étude in vitro de mutations géniques sur cellules de mammifères; non) (OCDE ligne directrice 476) Des résultats aussi bien positifs que négatifs ont été obtenus. (Mutagénicité: Essai de mutation réverse sur Escherichia Coli; avec ou sans activation métabolique)
----------	--

Génotoxicité in vivo

Résultat	: négatif (Test du micronucleus in vivo; Souris, mâle et femelle) (Substance d'essai: Peroxyde d'hydrogène en solution (35%); intrapéritonéal;) (OCDE ligne directrice 474)
----------	---

Toxicité pour un organe cible spécifique

Exposition unique

Inhalation	: Organes cibles: Système respiratoire Peut irriter les voies respiratoires.
------------	--

Exposition répétée

Remarques	: La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.
-----------	--

Autres propriétés toxiques

Toxicité à dose répétée

NOEL	: 37 mg/kg (Souris, femelle; Substance d'essai: Peroxyde d'hydrogène en solution (35%))(Oral(e); 90 jr; Période d'observation ultérieure 6 semaines) (OCDE ligne directrice 408), Organes cibles: Sang; Symptômes: Développement de poids négatif, Irritation, Appareil gastro-intestinale
NOEL	: 26 mg/kg (Souris, mâle; Substance d'essai: Peroxyde d'hydrogène en

PUROXID 35% 4108-B**PC25ZW 27K**

solution (35%))(Oral(e); 90 jr; Période d'observation ultérieure 6 semaines) (OCDE ligne directrice 408), Organes cibles: Sang; Symptômes: Développement de poids négatif, Irritation, Appareil gastro-intestinale

Danger par aspiration

Aucune classification comme toxique pour l'exposition par aspiration,

11.2. Informations sur les autres dangers**Données pour le produit****Propriétés perturbant le système endocrinien**

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Composant: peroxyde d'hydrogène en solution**No.-CAS 7722-84-1****Propriétés perturbant le système endocrinien**

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité****Données pour le produit****Toxicité aiguë****Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique**

Résultat : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité chronique**Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique**

PUROXID 35% 4108-B PC25ZW 27K

Résultat : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Composant:	peroxyde d'hydrogène en solution	No.-CAS 7722-84-1
------------	----------------------------------	-------------------

Toxicité aiguë

Poisson

CL50 : 16,4 mg/l (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête), mortalité; 96 h) (Essai en semi-statique; US-EPA)

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques

CL50 : 2,4 mg/l (Daphnia pulex (Daphnie), mortalité; 48 h) (Essai en semi-statique)

algue

NOEC : 0,63 mg/l (Skeletonema costatum (algue marine); 72 h) (Essai en statique; Point final: Taux de croissance)
CE50r 1,38 mg/l (Skeletonema costatum (algue marine); 72 h) (Essai en statique; Point final: Taux de croissance)

Bactérie

CE50 : > 1000 mg/l (boue activée; 3 h) (Essai en statique; OCDE Ligne directrice 209)
CE50 466 mg/l (boue activée; 30 min) (Essai en statique; OCDE Ligne directrice 209)

Toxicité chronique

Invertébrés aquatiques

NOEC 0,63 mg/l (Daphnia magna (Grande daphnie); 21 jr) (Point final: Reproduction)

12.2. Persistance et dégradabilité

Données pour le produit

Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité

Résultat : Facilement biodégradable

PUROXID 35% 4108-B PC25ZW 27K

Composant:	peroxyde d'hydrogène en solution	No.-CAS 7722-84-1
-------------------	---	--------------------------

Persistence et dégradabilité**Persistence**

Résultat : (par rapport à: Air) Le produit peut être dégradé par des procédés abiotiques, par exemple procédés chimiques ou photolytiques. Affaiblissement sous la livraison de l'oxygène.

Biodégradabilité

Résultat : > 99 % (aérobie; eaux d'égout, domestiques; par rapport à: Consommation d'O₂; Substance d'essai: solution 30%; Durée d'exposition: 30 min)(OECD)Facilement biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation**Données pour le produit****Bioaccumulation**

Résultat : Une bioaccumulation est peu probable.

Composant:	peroxyde d'hydrogène en solution	No.-CAS 7722-84-1
-------------------	---	--------------------------

Bioaccumulation

Résultat : log Kow -1,57 (20 °C) (QSAR)
: Ne montre pas de bioaccumulation.

12.4. Mobilité dans le sol**Données pour le produit****Mobilité**

Résultat : Extrêmement mobile dans les sols

Composant:	peroxyde d'hydrogène en solution	No.-CAS 7722-84-1
-------------------	---	--------------------------

Mobilité

Eau : Le produit est mobile dans l'environnement de l'eau.
Sol : On ne s'attend pas à une absorption par le sol.
Air : non volatile

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

PUROXID 35% 4108-B**PC25ZW 27K****Données pour le produit****Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Résultat : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Composant: peroxyde d'hydrogène en solution**No.-CAS 7722-84-1****Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Résultat : Les critères PBT et vPvB de l'Annexe XIII de la directive REACH ne s'appliquent pas pour les substances inorganiques.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien**Données pour le produit**

Potentiel de perturbation endocrinienne : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Composant: peroxyde d'hydrogène en solution**No.-CAS 7722-84-1**

Potentiel de perturbation endocrinienne : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7. Autres effets néfastes**Données pour le produit****Information écologique supplémentaire**

Résultat : Ne pas déverser dans les eaux de surface ou dans les égouts. Éviter la pénétration dans le sous-sol.

Composant: peroxyde d'hydrogène en solution**No.-CAS 7722-84-1****Halogènes organiques (AOX)**

Résultat : Le produit ne contient pas d'halogènes organiques.

Information écologique supplémentaire

PUROXID 35% 4108-B PC25ZW 27K

Résultat : Ne pas déverser dans les eaux de surface ou dans les égouts.
Éviter la pénétration dans le sous-sol.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

- Produit : L'élimination avec les déchets normaux n'est pas permise. Une élimination comme déchet spécial est nécessaire conformément à la réglementation locale. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. Contacter les services d'élimination de déchets.
- Emballages contaminés : Les emballages contaminés, entièrement vidés de leur contenu, peuvent être recyclés après un nettoyage approprié. Si le recyclage n'est pas possible, éliminer conformément aux réglementations locales.
- Numéro européen d'élimination des déchets : Aucun code déchet du catalogue européen des déchets ne peut être attribué à ce produit, car seule l'utilisation qu'en fait l'utilisateur permet cette attribution. Le code déchet est établi en consultation avec la déchetterie.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification**

2014

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR : PEROXYDE D'HYDROGÈNE EN SOLUTION AQUEUSE
RID : PEROXYDE D'HYDROGÈNE EN SOLUTION AQUEUSE
IMDG : HYDROGEN PEROXIDE, AQUEOUS SOLUTION

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR-Classe : 5.1
(Étiquettes; Code de classification; Numéro d'identification du danger; Code de restriction en tunnels) 5.1, 8; OC1; 58; (E)
RID-Classe : 5.1
(Étiquettes; Code de classification; Numéro d'identification du danger) 5.1, 8; OC1; 58
IMDG-Classe : 5.1
(Étiquettes; No EMS) 5.1, 8; F-H, S-Q

14.4. Groupe d'emballage

ADR : II
RID : II

PUROXID 35% 4108-B**PC25ZW 27K**

IMDG : II

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement selon l'ADR : non
Dangereux pour l'environnement selon RID : non
Polluant marin selon le code IMDG : non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Composant:	peroxyde d'hydrogène en solution	No.-CAS 7722-84-1
-------------------	---	--------------------------

UE. Règlement UE n ° : ; La substance / mélange ne relève pas de cette législation.
649/2012 concernant les
exportations et
importations de produits
chimiques dangereux

Précurseurs d'explosifs à : Valeur limite supérieur pour l'autorisation : 35 %; ANNEXE I:
usage restreint (annexe PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE
I) et à déclaration RESTRICTIONS: Liste des substances qui ne doivent pas être
obligatoire (annexe II), mises à la disposition des membres du grand public ni être
Règlement (UE) introduites, détenues ou utilisées par ceux-ci, que ce soit en
2019/1148 tant que telles ou dans des mélanges ou substances qui
contiennent ces substances, sauf si leur concentration est
égale ou inférieure aux valeurs limites indiquées dans la
colonne 2, et pour lesquelles les transactions suspectes ainsi
que les disparitions importantes et les vols importants doivent
être signalés dans un délai de 24 heures.
Valeur limite : 12 %; ANNEXE I: PRÉCURSEURS
D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS: Liste
des substances qui ne doivent pas être mises à la disposition
des membres du grand public ni être introduites, détenues ou
utilisées par ceux-ci, que ce soit en tant que telles ou dans des
mélanges ou substances qui contiennent ces substances, sauf
si leur concentration est égale ou inférieure aux valeurs limites

PUROXID 35% 4108-B**PC25ZW 27K**

indiquées dans la colonne 2, et pour lesquelles les transactions suspectes ainsi que les disparitions importantes et les vols importants doivent être signalés dans un délai de 24 heures.

EU. REACH, Annexe XVII, Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux.

: Point n° : , 3; Listé

Point n° : , 75; Listé

Règlement (CE) N° 1223/2009 relatif aux produits cosmétiques, Annexe III: Liste des substances que les produits cosmétiques ne peuvent contenir en dehors des restrictions prévues

: Concentration maximale pour les préparations prêtes à l'emploi : 6 %; Blanchiment des dents ou des produits de blanchiment; Voir le texte des dispositions de la réglementation et des exceptions applicables.

Concentration maximale pour les préparations prêtes à l'emploi : 0,1 %; Les produits oraux (y compris les rince-bouche, dentifrice et le blanchiment des dents ou des produits de blanchiment); Voir le texte des dispositions de la réglementation et des exceptions applicables.

Concentration maximale pour les préparations prêtes à l'emploi : 4 %; Produits pour la peau; Voir le texte des dispositions de la réglementation et des exceptions applicables.

Concentration maximale pour les préparations prêtes à l'emploi : 2 %; Produits cosmétiques pour les cils; Voir le texte des dispositions de la réglementation et des exceptions applicables.

Concentration maximale pour les préparations prêtes à l'emploi : 12 %; Produits pour les cheveux; Voir le texte des dispositions de la réglementation et des exceptions applicables.

Concentration maximale pour les préparations prêtes à l'emploi : 2 %; Les produits pour les ongles de durcissement; Voir le texte des dispositions de la réglementation et des exceptions applicables.

Directive EU. 2012/18/EU (SEVESO III) Annexe I

: Exigences palier inférieur: 50 tonnes; Partie 1: Catégories de substances dangereuses; P8 : Liquides ou solides comburants, Catégorie 1, 2 ou 3

PUROXID 35% 4108-B**PC25ZW 27K**

Exigences du palier supérieur: 200 tonnes; Partie 1:
Catégories de substances dangereuses; P8 : Liquides ou
solides comburants, Catégorie 1, 2 ou 3

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

L'évaluation de la sécurité chimique des composants de ce mélange a été effectuée.

RUBRIQUE 16: Autres informations**Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.**

H271	Peut provoquer un incendie ou une explosion; comburant puissant.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Texte intégral des notes visées à l'article 3.

Note B	Certaines substances (acides, bases, etc.) sont mises sur le marché en solutions aqueuses à des concentrations diverses et ces solutions nécessitent dès lors une classification et un étiquetage différents, car les dangers qu'elles présentent varient en fonction de la concentration. Dans la troisième partie, les entrées accompagnées de la note B ont une dénomination générale du type "acide nitrique ...%". Dans ces cas-là, le fournisseur doit indiquer sur l'étiquette la concentration de la solution en pourcentage. Sauf indication contraire, le pourcentage de concentration est toujours sur la base d'un calcul poids/poids.
--------	--

Abréviations et acronymes

AU AIICL	Australie. Liste de la Loi sur les produits chimiques industriels (AIIC)
FBC	facteur de bioconcentration
DBO	demande biochimique en oxygène
CAS	Chemical Abstracts Service
CLP	classification, étiquetage et emballage
CMR	cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction
DCO	demande chimique en oxygène
DNEL	dose dérivée sans effet
DSL	Canada. Loi sur la protection de l'environnement, Liste intérieure des substances
EINECS	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes

PUROXID 35% 4108-B
PC25ZW 27K

ELINCS	liste européenne des substances chimiques notifiées
ENCS (JP)	Japon. Liste des lois Kashin-Hou
SGH	système général harmonisé pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques
IECSC	Chine. Inventaire des substances chimiques existantes
INSQ	Mexique. Inventaire national des substances chimiques
ISHL (JP)	Japon. Inventaire de la sécurité et de la santé au travail
KECI (KR)	Corée. Inventaire des produits chimiques existants
CL50	concentration létale médiane
LOAEC	concentration minimale avec effet nocif observé
LOAEL	dose minimale avec effet nocif observé
LOEL	dose minimale avec effet observé
NDSL	Canada. Loi sur la protection de l'environnement. Liste extérieure des substances
NLP	ne figure plus sur la liste des polymères
NOAEC	concentration sans effet nocif observé
NOAEL	dose sans effet nocif observé
NOEC	concentration sans effet observé
NOEL	dose sans effet observé
NZIOC	Nouvelle-Zélande. Inventaire des produits chimiques
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
LEP	limite d'exposition professionnelle
ONT INV	Canada. Liste d'inventaire de l'Ontario
PBT	persistant, bioaccumulable et toxique
PHARM (JP)	Japon. Liste des pharmacopées
PICCS (PH)	Philippines. Inventaire des produits chimiques et des substances chimiques
PNEC	concentration prédite sans effet
N° REACH Autor.	REACH - Numéro d'autorisation
N° REACH ConsDemAutor.	REACH - Numéro de consultation sur des demandes d'autorisation
N° UK REACH Autor.	UK REACH - Numéro d'autorisation
N° UK REACH ConsDemAutor.	UK REACH - Numéro de consultation sur des demandes d'autorisation
UK REACH-Reg.No	UK REACH Registration Number
STOT	toxicité spécifique pour certains organes cibles
SVHC	substance extrêmement préoccupante
TCSI	Taïwan. Inventaire des produits chimiques existants
TH INV	Thaïlande. Inventaire des produits chimiques existants de la FDA
TSCA	USA. Loi sur le contrôle des substances toxiques
UVCB	substances de composition inconnue ou variable, produits de réaction complexes ou matières biologiques

PUROXID 35% 4108-B**PC25ZW 27K****VN INVL**

Viêt Nam. Inventaire national des produits chimiques

vPvB

très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

Les principales références bibliographiques et sources de données : Des informations de notre (nos) fournisseur(s) et données issues de la base des substances enregistrées de l'Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA) ont été utilisées pour créer la présente fiche de données de sécurité.

Méthodes usitées pour la classification : La classification des dangers pour la santé humaine, physique ou chimique et les dangers environnementaux sont dérivés de la combinaison de méthodes de calcul et si possible de données de test.

Informations de formation : Les travailleurs doivent être formés régulièrement à la manipulation sûre des produits basé sur les informations fournies dans la Fiche de Données de Sécurité et les conditions locales de la zone de travail. Les réglementations nationales pour la formation des travailleurs à la manipulation de produits dangereux doivent être également respectées.

Autres informations : Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances, à la date indiquée.

Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences sécurité concernant le produit, elles ne doivent pas être considérées comme une garantie ou une spécification qualité et n'ont pas de valeur contractuelle sur les propriétés de celui-ci.

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité concernent le produit spécifiquement désigné, et ne peuvent pas être valides s'agissant du produit associé à un autre produit ou à un procédé, à moins que cela soit spécifié dans le texte du présent document.

|| Indique la section remise à jour.

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006**

Peroxide d'hydrogène en solution...%

Version 2.0

Date d'impression 06.01.2017

Date de révision 06.01.2017

N°.	Titre	Groupe d'utilisateurs principaux (SU)	Secteur d'utilisation (SU)	Catégorie de produit (PC)	Catégorie de procédé (PROC)	Catégorie de rejet dans l'environnement (ERC)	Catégorie d'article (AC)	Spécification
1	Utilisation industrielle	3	4, 8, 9, 10, 11, 12, 14, 15, 16, 17	0, 1, 2, 8, 9a, 12, 14, 15, 20, 21, 23, 25, 26, 27, 29, 31, 32, 33, 34, 35, 37, 39	1, 2, 3, 4, 5, 7, 10, 12, 13, 14, 15	1, 2, 4, 6a, 6b, 6c, 6d	NA	ES142
2	Répartition de la substance	3	4, 8, 9, 10, 11, 12, 14, 15, 16, 17	0, 1, 8, 12, 14, 15, 21, 25, 27, 29, 31, 32, 34, 35, 37, 39	8a, 8b, 9	1, 2, 4, 6a, 6b, 6c	NA	ES278
3	Utilisation dans les produits de nettoyage	22	NA	21, 35	4, 10, 11, 13, 19	8a, 8b, 8d, 8e	NA	ES400
4	Utilisation dans les produits de nettoyage	21	NA	21, 35	NA	8a, 8b, 8d, 8e	NA	ES377
5	Utilisation en laboratoires	3	8, 9	NA	15	4	NA	ES16676
6	Utilisation en laboratoires	22	8, 9	NA	15	8a	NA	ES16678
7	Utilisation en cosmétique	22	NA	39	19	8b	NA	ES404
8	Utilisation en cosmétique	21	NA	39	NA	8b	NA	ES408
9	Utilisation comme blanchissant	3	5, 6a, 6b	23, 24, 26, 34	1, 2, 3, 4, 13, 19	4, 6b	NA	ES287
10	Utilisation comme blanchissant	22	5, 6a, 6b	23, 24, 26, 34	1, 2, 3, 4, 13, 19	8a, 8b, 8e	NA	ES312
11	Utilisation comme blanchissant	21	5, 6a, 6b	23, 24, 26, 34	NA	8a, 8b, 8e	NA	ES316
12	Utilisation de produits chimiques agricoles	3	1, 2, 8	0, 20, 37	1, 2, 3, 4	4, 6b	NA	ES327
13	Utilisation de produits chimiques agricoles	22	1, 2, 8	0, 20, 37	1, 2, 3, 4	8a, 8b, 8e, 8d	NA	ES362
14	Utilisation de produits chimiques agricoles	21	1, 2, 8	20, 37	NA	8a, 8b, 8d, 8e	NA	ES366

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006**

Peroxide d'hydrogène en solution...%

Version 2.0

Date d'impression 06.01.2017

Date de révision 06.01.2017

1. Titre court du scénario d'exposition 1: Utilisation industrielle

Groupes d'utilisateurs principaux	SU 3: Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
Secteurs d'utilisation finale	SU4: Fabrication de produits alimentaires SU8: Fabrication de substances chimiques en vrac, à grande échelle (y compris les produits pétroliers) SU9: Fabrication de substances chimiques fines SU 10: Formulation [mélange] de préparations et/ ou reconditionnement (sauf alliages) SU11: Fabrication de produits en caoutchouc SU12: Fabrication de produits en matières plastiques, y compris formulation et conversion SU14: Fabrication de métaux de base, y compris les alliages SU15: Fabrication de produits métalliques, à l'exclusion des machines et équipements SU16: Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques, équipements électriques SU17: Fabrication générale, p. ex. machines, équipements, véhicules, autres matériels de transport
Catégorie de produit chimique	PC0: Autres (utilisation des codes UCN) PC1: Adhésifs, produits d'étanchéité PC2: Adsorbants PC8: Produits biocides (p. ex. désinfectants, insecticides) PC9a: Revêtements et peintures, solvants, diluants PC12: Engrais PC14: Produits de traitement de surface des métaux, y compris produits pour galvanisation et galvanoplastie PC15: Produits de traitement de surfaces non métalliques PC20: Produits tels que régulateurs de pH, floculants, préci-pitants, agents de neutralisation PC21: Substances chimiques de laboratoire PC23: Produits pour tannage, teinture, imprégnation de fini-tion et soin du cuir PC25: Fluides pour le travail des métaux PC26: Colorants pour papier et carton, produits de finition et d'imprégnation, y compris agents de blanchiment et autres adjuvants de fabrication PC27: Produits phytopharmaceutiques PC29: Produits pharmaceutiques PC31: Produits lustrant et mélanges de cires PC32: Préparations et composés à base de polymères PC33: Semi-conducteurs PC34: Colorants pour textiles, produits de finition et d'imprégnation y compris agents de blanchiment et autres adjuvants de fabrication PC35: Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants) PC37: Produits chimiques de traitement de l'eau PC39: Cosmétiques, produits de soins personnels
Catégories de processus	PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006**

Peroxide d'hydrogène en solution...%

Version 2.0

Date d'impression 06.01.2017

Date de révision 06.01.2017

	PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) PROC4: Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition. PROC5: Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ ou importants) PROC7: Pulvérisation dans des installations industrielles PROC10: Application au rouleau ou au pinceau PROC12: Utilisation d'agents de soufflage dans la fabrication de mousse PROC13: Traitement d'articles par trempage et versage PROC14: Production de préparations ou d'articles par pastillage, compression, extrusion, granulation PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC1: Fabrication de substances ERC2: Formulation de préparations ERC4: Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles ERC6a: Utilisation industrielle ayant pour résultat la fabrication d'une autre substance (utilisation d'intermédiaires) ERC6b: Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication réactifs ERC6c: Utilisation industrielle de monomères pour la fabrication de thermoplastiques ERC6d: Utilisation industrielle de régulateurs de processus pour les processus de polymérisation dans la production de résines, caoutchouc, polymères
Activité	Note : ce scénario d'exposition n'est pertinent que pour une utilisation appropriée du produit en fonction du grade de qualité de la substance délivrée

2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC1

Activité	Production	
Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Concentration de substance dans le produit : 35% - 90%
Quantité utilisée	Tonnage annuel du site (tonnes/année):	75000 tonne(s)/an
Facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Débit du cours d'eau de surface récepteur	7.000 m3/d
	Facteur de Dilution (Rivière)	300
	Facteur de Dilution (Zones Côtières)	1.000
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition de l'environnement	Nombre de jours d'émission par année	360
	Facteur d'Emission ou de Libération: Air	0 %

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006**

Peroxide d'hydrogène en solution...%

Version 2.0

Date d'impression 06.01.2017

Date de révision 06.01.2017

	Facteur d'Emission ou de Libération: Eau	0,003 %
	Facteur d'Emission ou de Libération: Sol	0 %
Conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements à partir du site	Air	L'air contaminé passe à travers des filtres au charbon actif
	Eau	Le prétraitement facultatif des eaux usées par flux de décapage doit être traité par : Traitement biologique des eaux usées, ozonation ou absorption de la phase liquide sur carbone
Conditions et mesures en relation avec le traitement externe des déchets en vue de leur élimination	Traitement des déchets	Les déchets doivent être traités comme déchets industriels et devraient être incinérés par combustion thermique.
		Très réactif., Décomposition dans les déchets et pendant le traitement., Sceller et retourner les conteneurs., Aucune émission environnementale n'est attendue.

2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC6a

Activité	Synthèse chimique.	
Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Concentration de substance dans le produit : 35% - 90%
Quantité utilisée	Tonnage annuel du site (tonnes/année):	8950 tonne(s)/an
Facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Débit du cours d'eau de surface récepteur	10.000 m3/d
	Facteur de Dilution (Rivière)	40
	Facteur de Dilution (Zones Côtières)	400
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition de l'environnement	Nombre de jours d'émission par année	300
	Facteur d'Emission ou de Libération: Air	0 %
	Facteur d'Emission ou de Libération: Eau	0,007 %
	Facteur d'Emission ou de Libération: Sol	0 %

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006**

Peroxide d'hydrogène en solution...%

Version 2.0

Date d'impression 06.01.2017

Date de révision 06.01.2017

Conditions et mesures techniques
au niveau du processus (source)
pour empêcher des rejets
Conditions et mesures techniques
du site pour la réduction et la
limitation des écoulements,
d'émissions atmosphériques et
libération dans le sol
Mesures organisationnelles pour
prévenir/limiter les dégagements
à partir du site

Air	L'air contaminé passe à travers des filtres au charbon actif
Eau	Le prétraitement facultatif des eaux usées par flux de décapage doit être traité par : Traitement biologique des eaux usées, ozonation ou absorption de la phase liquide sur carbone

Conditions et mesures en relation
avec le traitement externe des
déchets en vue de leur
élimination

Traitement des déchets	Les déchets doivent être traités comme déchets industriels et devraient être incinérés par combustion thermique.
Très réactif., Décomposition dans les déchets et pendant le traitement., Sceller et retourner les conteneurs., Aucune émission environnementale n'est attendue.	

2.3 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC2, ERC4, ERC6a, ERC6b, ERC6c, ERC6d

Activité	Application chimiques	
Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Concentration de substance dans le produit : 35% - 90%
Quantité utilisée	Tonnage annuel du site (tonnes/année):	1010 tonne(s)/an
Facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Débit du cours d'eau de surface récepteur	2.000 m3/d
	Facteur de Dilution (Rivière)	10
	Facteur de Dilution (Zones Côtières)	100
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition de l'environnement	Nombre de jours d'émission par année	300
	Facteur d'Emission ou de Libération: Air	0 %
	Facteur d'Emission ou de Libération: Eau	0,005 %
	Facteur d'Emission ou de Libération: Sol	0 %
Conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la	Air	L'air contaminé passe à travers des filtres au charbon actif
	Eau	Le prétraitement facultatif des eaux usées par flux de décapage doit être traité par : Traitement biologique des eaux usées, ozonation ou

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Peroxide d'hydrogène en solution...%

Version 2.0

Date d'impression 06.01.2017

Date de révision 06.01.2017

limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol
Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements à partir du site

absorption de la phase liquide sur carbone

Conditions et mesures en relation avec le traitement externe des déchets en vue de leur élimination

Traitement des déchets

Les déchets doivent être traités comme déchets industriels et devraient être incinérés par combustion thermique.

Très réactif., Décomposition dans les déchets et pendant le traitement., Sceller et retourner les conteneurs., Aucune émission environnementale n'est attendue.

2.4 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC7, PROC10, PROC12, PROC13, PROC14, PROC15

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Concentration de substance dans le produit : 35% - 90%
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide
Fréquence et durée d'utilisation	Fréquence d'utilisation	8 heures / jour
	Fréquence d'utilisation	220 jours/ an
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	Assurer une ventilation par extraction aux points d'émission.	
	Fournir une ventilation avec aspiration localisée (LEV). (Efficacité: 90 %)(PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC7, PROC10, PROC13, PROC14, PROC15)	
	Fournir une ventilation avec aspiration localisée (LEV). (Efficacité: 80 %)(PROC12)	
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage. Laver soigneusement après manipulation directe du produit. éloigner les vêtements souillés et les laver avant de les réutiliser. Nettoyer toute contamination de la peau immédiatement.	

3. Estimation de l'exposition et référence de sa source

Environnement

ERC1, ERC2, ERC6d, ERC6c, ERC4, ERC6a, ERC6b: Modèle- EUSES utilisé.

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Compartiment	Valeur	Niveau d'exposition	RCR
ERC1	Fabrication	Eau douce	PEC	0,009mg/L	---
ERC6a	Synthèse chimique.	Eau douce	PEC	0,0063mg/L	---
ERC2, ERC4, ERC6a, ERC6b, ERC6c, ERC6d	Application chimiques	Eau douce	PEC	0,0086mg/L	---

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006**

Peroxide d'hydrogène en solution...%

Version 2.0

Date d'impression 06.01.2017

Date de révision 06.01.2017

ERC1	Fabrication	Eau de mer	PEC	0,0015mg/L	---
ERC6a	Synthèse chimique.	Eau de mer	PEC	0,0006mg/L	---
ERC2, ERC4, ERC6a, ERC6b, ERC6c, ERC6d	Application chimiques	Eau de mer	PEC	0,0008mg/L	---
ERC1	Fabrication	Sol	PEC	0,145µg/kg	---
ERC6a	Synthèse chimique.	Terre	PEC	0,151µg/kg	---
ERC2, ERC4, ERC6a, ERC6b, ERC6c, ERC6d	Application chimiques	Terre	PEC	0,117µg/kg	---
ERC1	Fabrication	STP	PEC	0,63mg/L	---
ERC6a	Synthèse chimique.	STP	PEC	0,146mg/L	---
ERC2, ERC4, ERC6a, ERC6b, ERC6c, ERC6d	Application chimiques	STP	PEC	0,059mg/L	---

Travailleurs

PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC7, PROC10, PROC12, PROC13, PROC14, PROC15: Modèle-ECETOC TRA utilisé.

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Voies d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
PROC1	(90% p/p)	Exposition des travailleurs par inhalation.	0,014mg/m³	---
PROC2	(90% p/p)	Exposition des travailleurs par inhalation.	0,142mg/m³	---
PROC3	(70% p/p)	Exposition des travailleurs par inhalation.	0,298mg/m³	---
PROC4, PROC5, PROC15	(70% p/p)	Exposition des travailleurs par inhalation.	0,496mg/m³	---
PROC7, PROC14	(60% p/p)	Exposition des travailleurs par inhalation.	0,425mg/m³	---
PROC10	(60% p/p)	Exposition des travailleurs par inhalation.	0,85mg/m³	---
PROC12	(60% p/p)	Exposition des travailleurs par inhalation.	0,34mg/m³	---
PROC13	(60% p/p)	Exposition des travailleurs par inhalation.	0,85mg/m³	---

Les bonnes pratiques d'hygiène industrielles doivent être suivies pour que l'exposition orale ne soit pas attendue pour les travailleurs. Les travailleurs manipulant des solutions concentrées contenant 35% p/p ou plus doivent utiliser une protection de la peau appropriée.

4. Conseils à l'utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006**

Peroxide d'hydrogène en solution...%

Version 2.0

Date d'impression 06.01.2017

Date de révision 06.01.2017

Scénario d'Exposition

Les lignes directrices se basent sur les conditions d'exploitation adoptées, qui ne doivent pas être applicables sur tous les sites, une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour établir des mesures conformes de gestion des risques.

Si d'autres mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent.

Seules les personnes correctement formées doivent utiliser les méthodes de scaling pour vérifier si les Conditions Opératoires et les Mesures de Gestion des Risques sont dans les limites données par le Scénario d'Exposition

Conseil supplémentaire de bonne pratique en plus de l'Evaluation de la Sécurité Chimique selon REACH

Les mesures impliquent les bonnes pratiques personnelles et d'entretien ménager (par exemple le nettoyage régulier), ne pas manger et fumer au poste de travail, port des vêtements classiques de travail et chaussures de travail

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006**

Peroxide d'hydrogène en solution...%

Version 2.0

Date d'impression 06.01.2017

Date de révision 06.01.2017

1. Titre court du scénario d'exposition 2: Répartition de la substance

Groupes d'utilisateurs principaux	SU 3: Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
Secteurs d'utilisation finale	SU4: Fabrication de produits alimentaires SU8: Fabrication de substances chimiques en vrac, à grande échelle (y compris les produits pétroliers) SU9: Fabrication de substances chimiques fines SU 10: Formulation [mélange] de préparations et/ ou reconditionnement (sauf alliages) SU11: Fabrication de produits en caoutchouc SU12: Fabrication de produits en matières plastiques, y compris formulation et conversion SU14: Fabrication de métaux de base, y compris les alliages SU15: Fabrication de produits métalliques, à l'exclusion des machines et équipements SU16: Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques, équipements électriques SU17: Fabrication générale, p. ex. machines, équipements, véhicules, autres matériels de transport
Catégorie de produit chimique	PC0: Autres (utilisation des codes UCN) PC1: Adhésifs, produits d'étanchéité PC8: Produits biocides (p. ex. désinfectants, insecticides) PC12: Engrais PC14: Produits de traitement de surface des métaux, y compris produits pour galvanisation et galvanoplastie PC15: Produits de traitement de surfaces non métalliques PC21: Substances chimiques de laboratoire PC25: Fluides pour le travail des métaux PC27: Produits phytopharmaceutiques PC29: Produits pharmaceutiques PC31: Produits lustrant et mélanges de cires PC32: Préparations et composés à base de polymères PC34: Colorants pour textiles, produits de finition et d'imprégnation y compris agents de blanchiment et autres adjuvants de fabrication PC35: Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants) PC37: Produits chimiques de traitement de l'eau PC39: Cosmétiques, produits de soins personnels
Catégories de processus	PROC8a: Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées PROC9: Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pe-sage)
Catégories de rejet dans	ERC1: Fabrication de substances

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006**

Peroxide d'hydrogène en solution...%

Version 2.0

Date d'impression 06.01.2017

Date de révision 06.01.2017

l'environnement

ERC2: Formulation de préparations
ERC4: Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles
ERC6a: Utilisation industrielle ayant pour résultat la fabrication d'une autre substance (utilisation d'intermédiaires)
ERC6b: Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication réactifs
ERC6c: Utilisation industrielle de monomères pour la fabrication de thermoplastiques

Activité

Note : ce scénario d'exposition n'est pertinent que pour une utilisation appropriée du produit en fonction du grade de qualité de la substance délivrée

2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC1, ERC2, ERC4, ERC6a, ERC6b, ERC6c

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre un pourcentage de substance dans le produit jusqu'à 90%.
Conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements à partir du site	Air	Généralement des systèmes clos.
	Eau	En cas de fuite, nettoyer avec beaucoup d'eau et envoyer dans le système industriel de traitement des eaux usées., Ne pas rejeter les eaux usées directement dans l'environnement.
Conditions et mesures en relation avec le traitement externe des déchets en vue de leur élimination	Traitement des déchets	Les déchets doivent être traités comme déchets industriels et devraient être incinérés par combustion thermique.
		Très réactif., Décomposition dans les déchets et pendant le traitement., Sceller et retourner les conteneurs., Aucune émission environnementale n'est attendue.

2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC8a, PROC8b, PROC9

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre un pourcentage de substance dans le produit jusqu'à 90%.
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide
Fréquence et durée d'utilisation	Fréquence d'utilisation	8 heures / jour
	Fréquence d'utilisation	220 jours/ an
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	Assurer une ventilation par extraction aux points d'émission.	
	Fournir une ventilation avec aspiration localisée (LEV). (Efficacité: 90 %)(PROC8a, PROC9)	

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Peroxide d'hydrogène en solution...%

Version 2.0

Date d'impression 06.01.2017

Date de révision 06.01.2017

	Fournir une ventilation avec aspiration localisée (LEV). (Efficacité: 97 %)(PROC8b)
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage. Laver soigneusement après manipulation directe du produit. Éloigner les vêtements souillés et les laver avant de les réutiliser. Nettoyer toute contamination de la peau immédiatement.

3. Estimation de l'exposition et référence de sa source

Environnement

Aucune émission environnementale n'est attendue.

Travailleurs

PROC8a, PROC8b, PROC9: Modèle- ECETOC TRA utilisé.

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Voies d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
PROC8a	(70% p/p)	Exposition des travailleurs par inhalation.	0,99mg/m ³	---
PROC8b	(90% p/p)	Exposition des travailleurs par inhalation.	0,21mg/m ³	---
PROC9	(90% p/p)	Exposition des travailleurs par inhalation.	0,71mg/m ³	---

4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition

Les lignes directrices se basent sur les conditions d'exploitation adoptées, qui ne doivent pas être applicables sur tous les sites, une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour établir des mesures conformes de gestion des risques.

Si d'autres mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent.

Seules les personnes correctement formées doivent utiliser les méthodes de scaling pour vérifier si les Conditions Opératoires et les Mesures de Gestion des Risques sont dans les limites données par le Scénario d'Exposition

Conseil supplémentaire de bonne pratique en plus de l'Evaluation de la Sécurité Chimique selon REACH

Les mesures impliquent les bonnes pratiques personnelles et d'entretien ménager (par exemple le nettoyage régulier), ne pas manger et fumer au poste de travail, port des vêtements classiques de travail et chaussures de travail

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006**

Peroxide d'hydrogène en solution...%

Version 2.0

Date d'impression 06.01.2017

Date de révision 06.01.2017

1. Titre court du scénario d'exposition 3: Utilisation dans les produits de nettoyage

Groupes d'utilisateurs principaux	SU 22: Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
Catégorie de produit chimique	PC21: Substances chimiques de laboratoire PC35: Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)
Catégories de processus	PROC4: Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition. PROC10: Application au rouleau ou au pinceau PROC11: Pulvérisation en dehors d'installations industrielles PROC13: Traitement d'articles par trempage et versage PROC19: Mélange manuel entraînant un contact intime avec la peau; seuls des EPI sont disponibles
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC8a: Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts ERC8b: Utilisation intérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts ERC8d: Utilisation extérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts ERC8e: Utilisation extérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts

2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC8a, ERC8b, ERC8d, ERC8e

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre des concentrations jusqu'à 12%
Quantité utilisée	Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année):	6210 tonne(s)/an
	Montant annuel par site	12,42 tonne(s)/an
Facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Débit du cours d'eau de surface récepteur	2.000 m3/d
	Facteur de Dilution (Rivière)	10
	Facteur de Dilution (Zones Côtières)	100
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition de l'environnement	Facteur d'Emission ou de Libération: Air	0 %
	Facteur d'Emission ou de Libération: Eau	0,8 %
	Facteur d'Emission ou de Libération: Sol	0 %
Conditions et mesures techniques	Air	Aucunes mesures spécifiques identifiées.

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006**

Peroxide d'hydrogène en solution...%

Version 2.0

Date d'impression 06.01.2017

Date de révision 06.01.2017

au niveau du processus (source)
pour empêcher des rejets
Conditions et mesures techniques
du site pour la réduction et la
limitation des écoulements,
d'émissions atmosphériques et
libération dans le sol
Mesures organisationnelles pour
prévenir/limiter les dégagements
à partir du site

Eau	Les eaux usées formées par le nettoyage professionnel ou privé doivent être envoyées dans les égouts où ils seront décomposés
-----	---

Conditions et mesures en relation
avec le traitement externe des
déchets en vue de leur
élimination

Traitement des déchets	Si le container est vide, le jeter de la même manière que les déchets ménagers.
Méthodes d'élimination	Eliminer comme les déchets municipaux classiques.
Très réactif., Décomposition dans les déchets et pendant le traitement., Aucune émission environnementale n'est attendue.	

2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC4, PROC10, PROC11, PROC13, PROC19

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre des concentrations jusqu'à 12%
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide
Fréquence et durée d'utilisation	Fréquence d'utilisation	365 jours/ an
	Fréquence d'utilisation	8 heures / jour
	Fréquence d'utilisation	220 jours/ an
	Pour un travailleur seul	
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	Assurer une ventilation par extraction aux points d'émission.	
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage. Laver soigneusement après manipulation directe du produit. éloigner les vêtements souillés et les laver avant de les réutiliser. Nettoyer toute contamination de la peau immédiatement.	

3. Estimation de l'exposition et référence de sa source

Environnement

Modèle- EUSES utilisé.

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Compartiment	Valeur	Niveau d'exposition	RCR
---	---	Eau douce	PEC	0,0037mg/L	---

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006**

Peroxide d'hydrogène en solution...%

Version 2.0

Date d'impression 06.01.2017

Date de révision 06.01.2017

---	---	Eau de mer	PEC	0,294µg/L	---
---	---	Terre	PEC	0,111µg/kg	---
---	---	STP	PEC	0,0095mg/L	---

Travailleurs

ConsExpo 4.1

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Voies d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
---	Lavage par spray, (7% p/p)	Exposition des travailleurs par inhalation.	0,002mg/m ³	---
---	Nettoyage des surfaces avec un chiffon ou un pinceau, (7% p/p)	Exposition des travailleurs par inhalation.	1,07mg/m ³	---
---	Nettoyant sanitaire, (12% p/p)	Exposition des travailleurs par inhalation.	1,16mg/m ³	---
---	Utilisation de nettoyant contenant du H ₂ O ₂ , (7% p/p)	Exposition des travailleurs par inhalation.	1,07mg/m ³	---

Certains produits sur le marché contiennent plus de 12% p/p. Il est recommandé aux consommateurs d'utiliser des gants et des lunettes de protection lors de la manipulation de produits purs ou peu dilués. Les bonnes pratiques d'hygiène industrielles doivent être suivies pour que l'exposition orale ne soit pas attendue pour les travailleurs.

4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition

Les lignes directrices se basent sur les conditions d'exploitation adoptées, qui ne doivent pas être applicables sur tous les sites, une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour établir des mesures conformes de gestion des risques.

Si d'autres mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent.

Seules les personnes correctement formées doivent utiliser les méthodes de scaling pour vérifier si les Conditions Opératoires et les Mesures de Gestion des Risques sont dans les limites données par le Scénario d'Exposition

Conseil supplémentaire de bonne pratique en plus de l'Evaluation de la Sécurité Chimique selon REACH

Les mesures impliquent les bonnes pratiques personnelles et d'entretien ménager (par exemple le nettoyage régulier), ne pas manger et fumer au poste de travail, port des vêtements classiques de travail et chaussures de travail

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006**

Peroxide d'hydrogène en solution...%

Version 2.0

Date d'impression 06.01.2017

Date de révision 06.01.2017

1. Titre court du scénario d'exposition 4: Utilisation dans les produits de nettoyage

Groupes d'utilisateurs principaux	SU 21: Utilisations par des consommateurs: Ménages privés (= public général = consommateurs)
Catégorie de produit chimique	PC21: Substances chimiques de laboratoire PC35: Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC8a: Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts ERC8b: Utilisation intérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts ERC8d: Utilisation extérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts ERC8e: Utilisation extérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts

2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC8a, ERC8b, ERC8d, ERC8e

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre des concentrations jusqu'à 12%
Quantité utilisée	Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année):	6210 tonne(s)/an
	Montant annuel par site	12,42 tonne(s)/an
Facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Débit du cours d'eau de surface récepteur	2.000 m3/d
	Facteur de Dilution (Rivière)	10
	Facteur de Dilution (Zones Côtières)	100
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition de l'environnement	Facteur d'Emission ou de Libération: Air	0 %
	Facteur d'Emission ou de Libération: Eau	0,8 %
	Facteur d'Emission ou de Libération: Sol	0 %
Conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol	Air	Aucunes mesures spécifiques identifiées.
	Eau	Les eaux usées formées par le nettoyage professionnel ou privé doivent être envoyées dans les égouts où ils seront décomposés

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006**

Peroxide d'hydrogène en solution...%

Version 2.0

Date d'impression 06.01.2017

Date de révision 06.01.2017

Mesures organisationnelles pour
prévenir/limiter les dégagements
à partir du site

Conditions et mesures en relation avec le traitement externe des déchets en vue de leur élimination	Traitement des déchets	Si le container est vide, le jeter de la même manière que les déchets ménagers.
	Méthodes d'élimination	Éliminer comme les déchets municipaux classiques.
	Très réactif., Décomposition dans les déchets et pendant le traitement., Aucune émission environnementale n'est attendue.	

2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des consommateurs pour: PC21, PC35

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre des concentrations jusqu'à 12%
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide
Quantité utilisée	Comprend des concentrations jusqu'à	0,11 kg
Fréquence et durée d'utilisation	Durée d'exposition par événement	20 min
	Fréquence d'utilisation	365 jours/ an
	Fréquence d'utilisation	1 Foix par jour

3. Estimation de l'exposition et référence de sa source

Environnement

Modèle- EUSES utilisé.

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Compartiment	Valeur	Niveau d'exposition	RCR
---	---	Eau douce	PEC	0,0037mg/L	---
---	---	Eau de mer	PEC	0,294µg/L	---
---	---	Terre	PEC	0,111µg/kg	---
---	---	STP	PEC	0,0095mg/L	---

Consommateurs

ConsExpo 4.1 (Consumer inhalation exposure).

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Voies d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
---	Lavage par spray, (7% p/p)	Exposition du consommateur par	0,002mg/m³	---

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006**

Peroxide d'hydrogène en solution...%

Version 2.0

Date d'impression 06.01.2017

Date de révision 06.01.2017

		inhalation		
---	Nettoyage des surfaces avec un chiffon ou un pinceau, (7% p/p)	Exposition du consommateur par inhalation	1,07mg/m ³	---
---	Nettoyant sanitaire, (16% p/p)	Exposition du consommateur par inhalation	1,16mg/m ³	---

Les consommateurs ne doivent normalement pas entrer en contact avec les produits contenant plus de 12% p/p de la substance. Il est recommandé aux consommateurs d'utiliser des gants et des lunettes de protection lors de la manipulation de produits purs ou peu dilués. Sous des conditions normales d'utilisation, l'exposition orale aux blanchissants peut être négligée.

4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition

Pour le scaling, voir : <http://www.rivm.nl/en/healthanddisease/productsafety/ConsExpo.jsp>
Seules les personnes correctement formées doivent utiliser les méthodes de scaling pour vérifier si les Conditions Opératoires et les Mesures de Gestion des Risques sont dans les limites données par le Scénario d'Exposition

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006**

Peroxide d'hydrogène en solution...%

Version 2.0

Date d'impression 06.01.2017

Date de révision 06.01.2017

1. Titre court du scénario d'exposition 5: Utilisation en laboratoires

Groupes d'utilisateurs principaux	SU 3: Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
Secteurs d'utilisation finale	SU8: Fabrication de substances chimiques en vrac, à grande échelle (y compris les produits pétroliers) SU9: Fabrication de substances chimiques fines
Catégories de processus	PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC4: Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles

2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC4

Aucune estimation d'exposition n'est disponible pour l'environnement

2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC15

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre des concentrations jusqu'à 70%
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide
	Pression de vapeur	0,5 - 10 kPa
Fréquence et durée d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).	
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs	Intérieur	
	L'utilisation ne doit pas s'effectuer à plus de 20 °C au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire).	
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	Manipuler dans une hotte aspirante ou sous une ventilation à extraction. (Efficacité: 90 %)	
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	Protection respiratoire Porter une combinaison adaptée pour éviter l'exposition de la peau. Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374. Utiliser une protection des yeux adaptée.	

3. Estimation de l'exposition et référence de sa source

Environnement

Aucune estimation d'exposition n'est disponible pour l'environnement.

Travailleurs

PROC15: ECETOC TRA

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Voies d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
PA101212_003		18/48		FR

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006**

Peroxide d'hydrogène en solution...%

Version 2.0

Date d'impression 06.01.2017

Date de révision 06.01.2017

PROC15	Utilisation à l'intérieur.	Travailleur - Inhalation - long terme	---	0,1 - 0,5
--------	----------------------------	--	-----	-----------

Suivre l'approche qualitative pour déduire une utilisation en sécurité. L'exposition cutanée est considérée comme non pertinente.

4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition

Les lignes directrices se basent sur les conditions d'exploitation adoptées, qui ne doivent pas être applicables sur tous les sites, une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour établir des mesures conformes de gestion des risques.

Si d'autres mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent.

Seules les personnes correctement formées doivent utiliser les méthodes de scaling pour vérifier si les Conditions Opératoires et les Mesures de Gestion des Risques sont dans les limites données par le Scénario d'Exposition

Conseil supplémentaire de bonne pratique en plus de l'Evaluation de la Sécurité Chimique selon REACH

Les mesures impliquent les bonnes pratiques personnelles et d'entretien ménager (par exemple le nettoyage régulier), ne pas manger et fumer au poste de travail, port des vêtements classiques de travail et chaussures de travail

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006**

Peroxide d'hydrogène en solution...%

Version 2.0

Date d'impression 06.01.2017

Date de révision 06.01.2017

1. Titre court du scénario d'exposition 6: Utilisation en laboratoires

Groupes d'utilisateurs principaux	SU 22: Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
Secteurs d'utilisation finale	SU8: Fabrication de substances chimiques en vrac, à grande échelle (y compris les produits pétroliers) SU9: Fabrication de substances chimiques fines
Catégories de processus	PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC8a: Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts

2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC8a

Aucune estimation d'exposition n'est disponible pour l'environnement

2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC15

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre des concentrations jusqu'à 70%
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide
	Pression de vapeur	0,5 - 10 kPa
Fréquence et durée d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).	
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs	Intérieur	
	L'utilisation ne doit pas s'effectuer à plus de 20 °C au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire).	
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	Manipuler dans une hotte aspirante ou sous une ventilation à extraction. (Efficacité: 90 %)	
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	Protection respiratoire Porter une combinaison adaptée pour éviter l'exposition de la peau. Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374. Utiliser une protection des yeux adaptée.	

3. Estimation de l'exposition et référence de sa source

Environnement

Aucune estimation d'exposition n'est disponible pour l'environnement.

Travailleurs

PROC15: ECETOC TRA

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Voies d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
PA101212_003		20/48		FR

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006**

Peroxide d'hydrogène en solution...%

Version 2.0

Date d'impression 06.01.2017

Date de révision 06.01.2017

PROC15	Utilisation à l'intérieur.	Travailleur - Inhalation - long terme	---	0,1 - 0,5
--------	----------------------------	--	-----	-----------

Suivre l'approche qualitative pour déduire une utilisation en sécurité. L'exposition cutanée est considérée comme non pertinente.

4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition

Les lignes directrices se basent sur les conditions d'exploitation adoptées, qui ne doivent pas être applicables sur tous les sites, une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour établir des mesures conformes de gestion des risques.

Si d'autres mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent.

Seules les personnes correctement formées doivent utiliser les méthodes de scaling pour vérifier si les Conditions Opératoires et les Mesures de Gestion des Risques sont dans les limites données par le Scénario d'Exposition

Conseil supplémentaire de bonne pratique en plus de l'Evaluation de la Sécurité Chimique selon REACH

Les mesures impliquent les bonnes pratiques personnelles et d'entretien ménager (par exemple le nettoyage régulier), ne pas manger et fumer au poste de travail, port des vêtements classiques de travail et chaussures de travail

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006**

Peroxide d'hydrogène en solution...%

Version 2.0

Date d'impression 06.01.2017

Date de révision 06.01.2017

1. Titre court du scénario d'exposition 7: Utilisation en cosmétique

Groupes d'utilisateurs principaux	SU 22: Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
Catégorie de produit chimique	PC39: Cosmétiques, produits de soins personnels
Catégories de processus	PROC19: Mélange manuel entraînant un contact intime avec la peau; seuls des EPI sont disponibles
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC8b: Utilisation intérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts
Activité	Utilisation pour la décoloration et coloration des cheveux et le blanchiment des dents, Cet usage est exempté d'enregistrement conformément à l'Article 2 (5) (6) de la réglementation REACH (EC) No 1907/2006. Pour cette raison, les conditions et les mesures décrites dans ce scénario d'exposition sont applicables uniquement pour une utilisation technique de la substance.

2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC8b

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre des concentrations jusqu'à 18%
Quantité utilisée	Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année):	6210 tonne(s)/an
	Montant annuel par site	12,42 tonne(s)/an
Fréquence et durée d'utilisation	Exposition continue	365 jours/ an
Facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Débit du cours d'eau de surface récepteur	2.000 m3/d
	Facteur de Dilution (Rivière)	10
	Facteur de Dilution (Zones Côtières)	100
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition de l'environnement	Facteur d'Emission ou de Libération: Air	0 %
	Facteur d'Emission ou de Libération: Eau	0,8 %
	Facteur d'Emission ou de Libération: Sol	0 %
Conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol	Air	Aucunes mesures spécifiques identifiées.
	Eau	Les eaux usées formées par le nettoyage professionnel ou privé doivent être envoyées dans les égouts où ils seront décomposés

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Peroxide d'hydrogène en solution...%

Version 2.0

Date d'impression 06.01.2017

Date de révision 06.01.2017

Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements à partir du site

Conditions et mesures en relation avec le traitement externe des déchets en vue de leur élimination

Méthodes d'élimination

Si le container est vide, le jeter de la même manière que les déchets ménagers., Eliminer comme les déchets municipaux classiques.

Très réactif., Décomposition dans les déchets et pendant le traitement., Aucune émission environnementale n'est attendue.

2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC19

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre des concentrations jusqu'à 18%
-----------------------------	---	---------------------------------------

Fréquence et durée d'utilisation	Utilisation/rejet intermittent(e)
----------------------------------	-----------------------------------

Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	Assurer une ventilation par extraction aux points d'émission.
--	---

Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage. Laver soigneusement après manipulation directe du produit. éloigner les vêtements souillés et les laver avant de les réutiliser. Nettoyer toute contamination de la peau immédiatement.
---	--

3. Estimation de l'exposition et référence de sa source

Environnement

Modèle- EUSES utilisé.

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Compartiment	Valeur	Niveau d'exposition	RCR
---	---	Eau douce	PEC	0,0037mg/L	---
---	---	Eau de mer	PEC	0,294µg/L	---
---	---	Terre	PEC	0,111µg/kg	---
---	---	STP	PEC	0,0095mg/L	---

Travailleurs

Ne doit pas être évalué.

4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition

Les lignes directrices se basent sur les conditions d'exploitation adoptées, qui ne doivent pas être applicables sur tous les sites, une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour établir des mesures conformes de gestion des risques.

*FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006*

Peroxide d'hydrogène en solution...%

Version 2.0

Date d'impression 06.01.2017

Date de révision 06.01.2017

Si d'autres mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent.
Seules les personnes correctement formées doivent utiliser les méthodes de scaling pour vérifier si les Conditions Opératoires et les Mesures de Gestion des Risques sont dans les limites données par le Scénario d'Exposition

Conseil supplémentaire de bonne pratique en plus de l'Evaluation de la Sécurité Chimique selon REACH

Les mesures impliquent les bonnes pratiques personnelles et d'entretien ménager (par exemple le nettoyage régulier), ne pas manger et fumer au poste de travail, port des vêtements classiques de travail et chaussures de travail

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006**

Peroxide d'hydrogène en solution...%

Version 2.0

Date d'impression 06.01.2017

Date de révision 06.01.2017

1. Titre court du scénario d'exposition 8: Utilisation en cosmétique

Groupes d'utilisateurs principaux	SU 21: Utilisations par des consommateurs: Ménages privés (= public général = consommateurs)
Catégorie de produit chimique	PC39: Cosmétiques, produits de soins personnels
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC8b: Utilisation intérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts
Activité	Utilisation pour la décoloration et coloration des cheveux et le blanchiment des dents, Cet usage est exempté d'enregistrement conformément à l'Article 2 (5) (6) de la réglementation REACH (EC) No 1907/2006. Pour cette raison, les conditions et les mesures décrites dans ce scénario d'exposition sont applicables uniquement pour une utilisation technique de la substance.

2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC8b

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre des concentrations jusqu'à 18%
Quantité utilisée	Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année):	6210 tonne(s)/an
	Montant annuel par site	12,42 tonne(s)/an
Fréquence et durée d'utilisation	Exposition continue	365 jours/ an
Facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Débit du cours d'eau de surface récepteur	2.000 m3/d
	Facteur de Dilution (Rivière)	10
	Facteur de Dilution (Zones Côtières)	100
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition de l'environnement	Facteur d'Emission ou de Libération: Air	0 %
	Facteur d'Emission ou de Libération: Eau	0,8 %
	Facteur d'Emission ou de Libération: Sol	0 %
Conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements	Air	Aucunes mesures spécifiques identifiées.
	Eau	Les eaux usées formées par le nettoyage professionnel ou privé doivent être envoyées dans les égouts où ils seront décomposés

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006**

Peroxide d'hydrogène en solution...%

Version 2.0

Date d'impression 06.01.2017

Date de révision 06.01.2017

à partir du site

Conditions et mesures en relation avec le traitement externe des déchets en vue de leur élimination

Méthodes d'élimination

Si le container est vide, le jeter de la même manière que les déchets ménagers., Eliminer comme les déchets municipaux classiques.

Très réactif., Décomposition dans les déchets et pendant le traitement., Aucune émission environnementale n'est attendue.

2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des consommateurs pour: PC39

Caractéristiques du produit

Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article

Couvre des concentrations jusqu'à 18%

Forme Physique (au moment de l'utilisation)

liquide

Fréquence et durée d'utilisation

Utilisation/rejet intermittent(e)

3. Estimation de l'exposition et référence de sa source

Environnement

Modèle- EUSES utilisé.

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Compartiment	Valeur	Niveau d'exposition	RCR
---	---	Eau douce	PEC	0,0037mg/L	---
---	---	Eau de mer	PEC	0,294µg/L	---
---	---	Terre	PEC	0,111µg/kg	---
---	---	STP	PEC	0,0095mg/L	---

Consommateurs

Aucune exposition du consommateur prévue.

4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition

Seules les personnes correctement formées doivent utiliser les méthodes de scaling pour vérifier si les Conditions Opératoires et les Mesures de Gestion des Risques sont dans les limites données par le Scénario d'Exposition

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006**

Peroxide d'hydrogène en solution...%

Version 2.0

Date d'impression 06.01.2017

Date de révision 06.01.2017

1. Titre court du scénario d'exposition 9: Utilisation comme blanchissant

Groupes d'utilisateurs principaux	SU 3: Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
Secteurs d'utilisation finale	SU5: Fabrication de textiles, cuir, fourrure SU6a: Fabrication de pulpe, papier et produits papetiers SU6b: Fabrication de bois et produits à base de bois
Catégorie de produit chimique	PC23: Produits pour tannage, teinture, imprégnation de fini-tion et soin du cuir PC24: Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage PC26: Colorants pour papier et carton, produits de finition et d'imprégnation, y compris agents de blanchiment et autres adjuvants de fabrication PC34: Colorants pour textiles, produits de finition et d'imprégnation y compris agents de blanchiment et autres adjuvants de fabrication
Catégories de processus	PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) PROC4: Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition. PROC13: Traitement d'articles par trempage et versage PROC19: Mélange manuel entraînant un contact intime avec la peau; seuls des EPI sont disponibles
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC4: Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles ERC6b: Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication réactifs

2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC4, ERC6b

Activité	Blanchiment de la pâte	
Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre des concentrations jusqu'à 35%
Quantité utilisée	Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année):	43600 tonne(s)/an
	Montant annuel par site	9810 tonne(s)/an
Facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Débit du cours d'eau de surface récepteur	17.500 m3/d
	Facteur de Dilution (Rivière)	10
	Facteur de Dilution (Zones Côtières)	100
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition de l'environnement	Nombre de jours d'émission par année	360
	Facteur d'Emission ou de	0,001 %

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006**

Peroxide d'hydrogène en solution...%

Version 2.0

Date d'impression 06.01.2017

Date de révision 06.01.2017

	Libération: Air	
	Facteur d'Emission ou de Libération: Eau	0,009 %
	Facteur d'Emission ou de Libération: Sol	0,0001 %
Conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements à partir du site	Air	Passage optionnel des rejets d'air sur filtres de charbon actif.
	Eau	Le prétraitement facultatif des eaux usées par flux de décapage doit être traité par : Traitement biologique des eaux usées, ozonation ou absorption de la phase liquide sur carbone
Conditions et mesures en relation avec le traitement externe des déchets en vue de leur élimination	Traitement des déchets	Les déchets doivent être traités comme déchets industriels et devraient être incinérés par combustion thermique.
		Très réactif., Sceller et retourner les conteneurs., Aucune émission environnementale n'est attendue.

2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC4, ERC6b

Activité	Autre blanchiment	
Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre des concentrations jusqu'à 35%
Quantité utilisée	Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année):	2025 tonne(s)/an
	Montant annuel par site	405 tonne(s)/an
Facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Débit du cours d'eau de surface récepteur	2.000 m3/d
	Facteur de Dilution (Rivière)	10
	Facteur de Dilution (Zones Côtières)	100
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition de l'environnement	Nombre de jours d'émission par année	300
	Facteur d'Emission ou de Libération: Air	0,001 %
	Facteur d'Emission ou de Libération: Eau	0,009 %

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Peroxide d'hydrogène en solution...%

Version 2.0

Date d'impression 06.01.2017

Date de révision 06.01.2017

	Facteur d'Emission ou de Libération: Sol	0 %
Conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements à partir du site	Air	Passage optionnel des rejets d'air sur filtres de charbon actif.
	Eau	Le prétraitement facultatif des eaux usées par flux de décapage doit être traité par : Traitement biologique des eaux usées, ozonation ou absorption de la phase liquide sur carbone
Conditions et mesures en relation avec le traitement externe des déchets en vue de leur élimination	Traitement des déchets	Les déchets doivent être traités comme déchets industriels et devraient être incinérés par combustion thermique.
		Très réactif., Sceller et retourner les conteneurs., Aucune émission environnementale n'est attendue.

2.3 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC13, PROC19

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre des concentrations jusqu'à 35%
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide
Fréquence et durée d'utilisation	Fréquence d'utilisation	8 heures / jour
	Fréquence d'utilisation	220 jours/ an
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	Assurer une ventilation par extraction aux points d'émission.	
	Fournir une ventilation avec aspiration localisée (LEV). (Efficacité: 90 %)(PROC2, PROC3, PROC4, PROC13)	
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage. Laver soigneusement après manipulation directe du produit. Éloigner les vêtements souillés et les laver avant de les réutiliser. Nettoyer toute contamination de la peau immédiatement.	

3. Estimation de l'exposition et référence de sa source

Environnement

Modèle- EUSES utilisé.

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Compartiment	Valeur	Niveau d'exposition	RCR
---	Blanchiment de la	Eau douce	PEC	0,0098mg/L	---

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006**

Peroxide d'hydrogène en solution...%

Version 2.0

Date d'impression 06.01.2017

Date de révision 06.01.2017

	pâte				
---	Blanchiment de la pâte	Eau de mer	PEC	0,001mg/L	---
---	Blanchiment de la pâte	Sol	PEC	0,154µg/kg	---
---	Blanchiment de la pâte	STP	PEC	0,098mg/L	---
---	Autre blanchiment	Eau douce	PEC	0,004mg/L	---
---	Autre blanchiment	Eau de mer	PEC	0,0004mg/L	---
---	Autre blanchiment	Terre	PEC	0,128µg/kg	---
---	Autre blanchiment	STP	PEC	0,042mg/L	---

Travailleurs

PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC13: Modèle- ECETOC TRA utilisé.

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Voies d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
PROC1	(35% p/p)	Exposition des travailleurs par inhalation.	0,005mg/m³	---
PROC2	(35% p/p)	Exposition des travailleurs par inhalation.	0,05mg/m³	---
PROC3	(35% p/p)	Exposition des travailleurs par inhalation.	0,149mg/m³	---
PROC4	(35% p/p)	Exposition des travailleurs par inhalation.	0,248mg/m³	---
PROC13	(35% p/p)	Exposition des travailleurs par inhalation.	0,496mg/m³	---

Les bonnes pratiques d'hygiène industrielles doivent être suivies pour que l'exposition orale ne soit pas attendue pour les travailleurs. Les travailleurs manipulant des solutions concentrées contenant 35% p/p ou plus doivent utiliser une protection de la peau appropriée.

4. Conseils à l'utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition

Les lignes directrices se basent sur les conditions d'exploitation adoptées, qui ne doivent pas être applicables sur tous les sites, une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour établir des mesures conformes de gestion des risques.
Si d'autres mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent.
Seules les personnes correctement formées doivent utiliser les méthodes de scaling pour vérifier si les Conditions Opératoires et les Mesures de Gestion des Risques sont dans les limites données par le Scénario d'Exposition

Conseil supplémentaire de bonne pratique en plus de l'Evaluation de la Sécurité Chimique selon REACH

*FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006*

Peroxide d'hydrogène en solution...%

Version 2.0

Date d'impression 06.01.2017

Date de révision 06.01.2017

Les mesures impliquent les bonnes pratiques personnelles et d'entretien ménager (par exemple le nettoyage régulier), ne pas manger et fumer au poste de travail, port des vêtements classiques de travail et chaussures de travail

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006**

Peroxide d'hydrogène en solution...%

Version 2.0

Date d'impression 06.01.2017

Date de révision 06.01.2017

1. Titre court du scénario d'exposition 10: Utilisation comme blanchissant

Groupes d'utilisateurs principaux	SU 22: Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
Secteurs d'utilisation finale	SU5: Fabrication de textiles, cuir, fourrure SU6a: Fabrication de pulpe, papier et produits papetiers SU6b: Fabrication de bois et produits à base de bois
Catégorie de produit chimique	PC23: Produits pour tannage, teinture, imprégnation de fini-tion et soin du cuir PC24: Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage PC26: Colorants pour papier et carton, produits de finition et d'imprégnation, y compris agents de blanchiment et autres adjuvants de fabrication PC34: Colorants pour textiles, produits de finition et d'imprégnation y compris agents de blanchiment et autres adjuvants de fabrication
Catégories de processus	PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) PROC4: Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition. PROC13: Traitement d'articles par trempage et versage PROC19: Mélange manuel entraînant un contact intime avec la peau; seuls des EPI sont disponibles
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC8a: Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts ERC8b: Utilisation intérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts ERC8e: Utilisation extérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts

2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC8a, ERC8b, ERC8e

Activité	Blanchiment de la pâte	
Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre des concentrations jusqu'à 35%
Quantité utilisée	Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année):	43600 tonne(s)/an
	Montant annuel par site	9810 tonne(s)/an
Facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Débit du cours d'eau de surface récepteur	17.500 m3/d
	Facteur de Dilution (Rivière)	10

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006**

Peroxide d'hydrogène en solution...%

Version 2.0

Date d'impression 06.01.2017

Date de révision 06.01.2017

	Facteur de Dilution (Zones Côtières)	100
	Autre donnée. Autres informations	Blanchiment de la pâte:
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition de l'environnement	Nombre de jours d'émission par année	360
	Facteur d'Emission ou de Libération: Air	0,001 %
	Facteur d'Emission ou de Libération: Eau	0,009 %
	Facteur d'Emission ou de Libération: Sol	0 %
Conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements à partir du site	Air	Passage optionnel des rejets d'air sur filtres de charbon actif.
	Eau	Le prétraitement facultatif des eaux usées par flux de décapage doit être traité par :, Traitement biologique des eaux usées, ozonation ou absorption de la phase liquide sur carbone
Conditions et mesures en relation avec le traitement externe des déchets en vue de leur élimination	Traitement des déchets	Les déchets doivent être traités comme déchets industriels et devraient être incinérés par combustion thermique.
		Très réactif., Sceller et retourner les conteneurs., Aucune émission environnementale n'est attendue.

2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC8a, ERC8b, ERC8e

Activité	Autre blanchiment	
Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre des concentrations jusqu'à 35%
Quantité utilisée	Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année):	2025 tonne(s)/an
	Montant annuel par site	405 tonne(s)/an
Facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Débit du cours d'eau de surface récepteur	2.000 m3/d
	Facteur de Dilution (Rivière)	10
	Facteur de Dilution	100

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006**

Peroxide d'hydrogène en solution...%

Version 2.0

Date d'impression 06.01.2017

Date de révision 06.01.2017

	(Zones Côtières)	
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition de l'environnement	Nombre de jours d'émission par année	300
	Facteur d'Emission ou de Libération: Air	0,01 %
	Facteur d'Emission ou de Libération: Eau	0,009 %
	Facteur d'Emission ou de Libération: Sol	0 %
Conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements à partir du site	Air	Passage optionnel des rejets d'air sur filtres de charbon actif.
	Eau	Le prétraitement facultatif des eaux usées par flux de décapage doit être traité par :, Traitement biologique des eaux usées, ozonation ou absorption de la phase liquide sur carbone
Conditions et mesures en relation avec le traitement externe des déchets en vue de leur élimination	Traitement des déchets	Les déchets doivent être traités comme déchets industriels et devraient être incinérés par combustion thermique.
		Très réactif., Sceller et retourner les conteneurs., Aucune émission environnementale n'est attendue.

2.3 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC13, PROC19

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre des concentrations jusqu'à 35%
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide
Fréquence et durée d'utilisation	Fréquence d'utilisation	8 heures / jour
	Fréquence d'utilisation	220 jours/ an
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	Assurer une ventilation par extraction aux points d'émission.	
	Fournir une ventilation avec aspiration localisée (LEV). (Efficacité: 80 %)(PROC2, PROC3, PROC4, PROC13, PROC19)	
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage. Laver soigneusement après manipulation directe du produit. éloigner les vêtements souillés et les laver avant de les réutiliser. Nettoyer toute contamination de la peau immédiatement.	

3. Estimation de l'exposition et référence de sa source

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006**

Peroxide d'hydrogène en solution...%

Version 2.0

Date d'impression 06.01.2017

Date de révision 06.01.2017

Environnement

Modèle- EUSES utilisé.

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Compartiment	Valeur	Niveau d'exposition	RCR
---	Blanchiment de la pâte	Eau douce	PEC	0,0098mg/L	---
---	Blanchiment de la pâte	Eau de mer	PEC	0,001mg/L	---
---	Blanchiment de la pâte	Terre	PEC	0,154µg/kg	---
---	Blanchiment de la pâte	STP	PEC	0,098mg/L	---
---	Autre blanchiment	Eau douce	PEC	0,004mg/L	---
---	Autre blanchiment	Eau de mer	PEC	0,0004mg/L	---
---	Autre blanchiment	Terre	PEC	0,128µg/kg	---
---	Autre blanchiment	STP	PEC	0,042mg/L	---

Travailleurs

PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC13, PROC19: Modèle- ECETOC TRA utilisé.

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Voies d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
PROC1	(35% p/p)	Exposition des travailleurs par inhalation.	0,005mg/m³	---
PROC2	(35% p/p)	Exposition des travailleurs par inhalation.	0,496mg/m³	---
PROC3	(35% p/p)	Exposition des travailleurs par inhalation.	0,298mg/m³	---
PROC4	(35% p/p)	Exposition des travailleurs par inhalation.	0,992mg/m³	---
PROC13	(35% p/p)	Exposition des travailleurs par inhalation.	0,34mg/m³	---
PROC19	(35% p/p)	Exposition des travailleurs par inhalation.	0,85mg/m³	---

Les travailleurs manipulant des solutions concentrées contenant 35% p/p ou plus doivent utiliser une protection de la peau appropriée. Les bonnes pratiques d'hygiène industrielles doivent être suivies pour que l'exposition orale ne soit pas attendue pour les travailleurs.

4. Conseils à l'utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition

*FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006*

Peroxide d'hydrogène en solution...%

Version 2.0

Date d'impression 06.01.2017

Date de révision 06.01.2017

Les lignes directrices se basent sur les conditions d'exploitation adoptées, qui ne doivent pas être applicables sur tous les sites, une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour établir des mesures conformes de gestion des risques.

Si d'autres mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent.

Seules les personnes correctement formées doivent utiliser les méthodes de scaling pour vérifier si les Conditions Opératoires et les Mesures de Gestion des Risques sont dans les limites données par le Scénario d'Exposition

Conseil supplémentaire de bonne pratique en plus de l'Evaluation de la Sécurité Chimique selon REACH

Les mesures impliquent les bonnes pratiques personnelles et d'entretien ménager (par exemple le nettoyage régulier), ne pas manger et fumer au poste de travail, port des vêtements classiques de travail et chaussures de travail

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006**

Peroxide d'hydrogène en solution...%

Version 2.0

Date d'impression 06.01.2017

Date de révision 06.01.2017

1. Titre court du scénario d'exposition 11: Utilisation comme blanchissant

Groupes d'utilisateurs principaux	SU 21: Utilisations par des consommateurs: Ménages privés (= public général = consommateurs)
Secteurs d'utilisation finale	SU5: Fabrication de textiles, cuir, fourrure SU6a: Fabrication de pulpe, papier et produits papetiers SU6b: Fabrication de bois et produits à base de bois
Catégorie de produit chimique	PC23: Produits pour tannage, teinture, imprégnation de fini-tion et soin du cuir PC24: Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage PC26: Colorants pour papier et carton, produits de finition et d'imprégnation, y compris agents de blanchiment et autres adjuvants de fabrication PC34: Colorants pour textiles, produits de finition et d'imprégnation y compris agents de blanchiment et autres adjuvants de fabrication
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC8a: Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts ERC8b: Utilisation intérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts ERC8e: Utilisation extérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts

2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC8a, ERC8b, ERC8e

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre des concentrations jusqu'à 35%
Quantité utilisée	Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année):	43600 tonne(s)/an
	Montant annuel par site	9810 tonne(s)/an
Facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Débit du cours d'eau de surface récepteur	17.500 m3/d
	Facteur de Dilution (Rivière)	10
	Facteur de Dilution (Zones Côtières)	100
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition de l'environnement	Nombre de jours d'émission par année	360
	Facteur d'Emission ou de Libération: Air	0,001 %
	Facteur d'Emission ou de Libération: Eau	0,009 %
	Facteur d'Emission ou de Libération: Sol	0 %

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006**

Peroxide d'hydrogène en solution...%

Version 2.0

Date d'impression 06.01.2017

Date de révision 06.01.2017

Conditions et mesures en relation avec le traitement externe des déchets en vue de leur élimination	Traitement des déchets	Les déchets doivent être traités comme déchets industriels et devraient être incinérés par combustion thermique.
	Très réactif., Sceller et retourner les conteneurs., Aucune émission environnementale n'est attendue.	

2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC8a, ERC8b, ERC8e

Activité	Autre blanchiment	
Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre des concentrations jusqu'à 35%
	Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année):	2025 tonne(s)/an
Quantité utilisée	Montant annuel par site	405 tonne(s)/an
	Débit du cours d'eau de surface récepteur	2.000 m3/d
Facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Facteur de Dilution (Rivière)	10
	Facteur de Dilution (Zones Côtières)	100
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition de l'environnement	Nombre de jours d'émission par année	300
	Facteur d'Emission ou de Libération: Air	0,01 %
	Facteur d'Emission ou de Libération: Eau	0,009 %
	Facteur d'Emission ou de Libération: Sol	0 %
Conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements à partir du site	Air	Passage optionnel des rejets d'air sur filtres de charbon actif.
	Eau	Le prétraitement facultatif des eaux usées par flux de décapage doit être traité par :, Traitement biologique des eaux usées, ozonation ou absorption de la phase liquide sur carbone
Conditions et mesures en relation avec le traitement externe des déchets en vue de leur	Traitement des déchets	Les déchets doivent être traités comme déchets industriels et devraient être incinérés par combustion thermique.

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006**

Peroxide d'hydrogène en solution...%

Version 2.0

Date d'impression 06.01.2017

Date de révision 06.01.2017

élimination

Très réactif., Sceller et retourner les conteneurs., Aucune émission
environnementale n'est attendue.

**2.3 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des consommateurs pour: PC23, PC24,
PC26, PC34**

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre des concentrations jusqu'à 35%
Quantité utilisée	Quantité utilisée par cas	0,1 l
Fréquence et durée d'utilisation	Durée d'exposition par événement	10 min
	Fréquence d'utilisation	4 évènements/semaine

3. Estimation de l'exposition et référence de sa source

Environnement

Modèle- EUSES utilisé.

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Compartiment	Valeur	Niveau d'exposition	RCR
---	Blanchiment de la pâte	Eau douce	PEC	0,0098mg/L	---
---	Blanchiment de la pâte	Eau de mer	PEC	0,001mg/L	---
---	Blanchiment de la pâte	Terre	PEC	0,154µg/kg	---
---	Blanchiment de la pâte	STP	PEC	0,098mg/L	---
---	Autre blanchiment	Eau douce	PEC	0,004mg/L	---
---	Autre blanchiment	Eau de mer	PEC	0,0004mg/L	---
---	Autre blanchiment	Terre	PEC	0,128µg/kg	---
---	Autre blanchiment	STP	PEC	0,042mg/L	---

Consommateurs

Basé sur le rapport d'évaluation des risques de l'UE, Commission Européenne 2003

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Voies d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
---	---	Exposition du consommateur par inhalation	0,13mg/m³	---

Sous des conditions normales d'utilisation, l'exposition orale aux blanchissants peut être négligée. Les
consommateurs ne doivent normalement pas entrer en contact avec les produits contenant plus de 12% p/p de

*FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006*

Peroxide d'hydrogène en solution...%

Version 2.0

Date d'impression 06.01.2017

Date de révision 06.01.2017

la substance. Certains produits sur le marché contiennent plus de 12% p/p. Il est recommandé aux consommateurs d'utiliser des gants et des lunettes de protection lors de la manipulation de produits purs ou peu dilués.

4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition

Si les conditions locales varient significativement des valeurs du EU RAR, alors une évaluation spécifique du site plus complète est nécessaire

Seules les personnes correctement formées doivent utiliser les méthodes de scaling pour vérifier si les Conditions Opératoires et les Mesures de Gestion des Risques sont dans les limites données par le Scénario d'Exposition

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006**

Peroxide d'hydrogène en solution...%

Version 2.0

Date d'impression 06.01.2017

Date de révision 06.01.2017

1. Titre court du scénario d'exposition 12: Utilisation de produits chimiques agricoles

Groupes d'utilisateurs principaux	SU 3: Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
Secteurs d'utilisation finale	SU1: Agriculture, sylviculture, pêche SU2: Exploitation minière, (y compris les industries offshore) SU8: Fabrication de substances chimiques en vrac, à grande échelle (y compris les produits pétroliers)
Catégorie de produit chimique	PC0: Autres (utilisation des codes UCN) PC20: Produits tels que régulateurs de pH, floculants, préci-pitants, agents de neutralisation PC37: Produits chimiques de traitement de l'eau
Catégories de processus	PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) PROC4: Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition.
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC4: Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles ERC6b: Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication réactifs

2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC4, ERC6b

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Concentration de la substance dans le produit : 0% - 50%
Quantité utilisée	Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année):	2645 tonne(s)/an
	Montant annuel par site	4,93 tonne(s)/an
Facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Débit du cours d'eau de surface récepteur	2.000 m3/d
	Facteur de Dilution (Rivière)	10
	Facteur de Dilution (Zones Côtières)	100
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition de l'environnement	Facteur d'Emission ou de Libération: Air	0,1 %
	Facteur d'Emission ou de Libération: Eau	0,05 %
	Facteur d'Emission ou de Libération: Sol	0,8 %
Conditions et mesures en relation avec le traitement externe des	Traitement des déchets	Pas de traitement des déchets spécifique nécessaire/proposé

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006**

Peroxide d'hydrogène en solution...%

Version 2.0

Date d'impression 06.01.2017

Date de révision 06.01.2017

déchets en vue de leur
élimination

2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre des concentrations jusqu'à 35%
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	Assurer une ventilation par extraction aux points d'émission.	
	Fournir une ventilation avec aspiration localisée (LEV). (Efficacité: 90 %)(PROC3, PROC4)	
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.	
	Laver soigneusement après manipulation directe du produit. éloigner les vêtements souillés et les laver avant de les réutiliser. Nettoyer toute contamination de la peau immédiatement.	
	Protection respiratoire (Efficacité: 90 %)(PROC3, PROC4)	

3. Estimation de l'exposition et référence de sa source

Environnement

Modèle- EUSES utilisé.

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Compartiment	Valeur	Niveau d'exposition	RCR
---	---	Eau douce	PEC	0,0085mg/L	---
---	---	Eau de mer	PEC	0,775µg/L	---
---	---	Terre	PEC	0,113µg/kg	---
---	---	STP	PEC	0,088mg/L	---

Travailleurs

PROC1, PROC2, PROC3, PROC4: Modèle- ECETOC TRA utilisé.

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Voies d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
PROC1	(50% p/p), Utilisation à l'intérieur.	Exposition des travailleurs par inhalation.	0,007mg/m³	---
PROC2	(50% p/p), Utilisation à l'intérieur.	Exposition des travailleurs par inhalation.	0,708mg/m³	---
PROC3	(50% p/p), Utilisation à l'intérieur.	Exposition des travailleurs par inhalation.	0,213mg/m³	---
PROC4	(50% p/p), Utilisation à l'intérieur.	Exposition des	0,354mg/m³	---

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006**

Peroxide d'hydrogène en solution...%

Version 2.0

Date d'impression 06.01.2017

Date de révision 06.01.2017

	l'intérieur.	travailleurs par inhalation.		
PROC1	(50% p/p), Utilisation à l'extérieur.	Exposition des travailleurs par inhalation.	0,005mg/m ³	---
PROC2	(50% p/p), Utilisation à l'extérieur.	Exposition des travailleurs par inhalation.	0,496mg/m ³	---
PROC3	(50% p/p), Utilisation à l'extérieur.	Exposition des travailleurs par inhalation.	0,149mg/m ³	---
PROC4	(50% p/p), Utilisation à l'extérieur.	Exposition des travailleurs par inhalation.	0,248mg/m ³	---

Les travailleurs manipulant des solutions concentrées contenant 35% p/p ou plus doivent utiliser une protection de la peau appropriée. Les bonnes pratiques d'hygiène industrielles doivent être suivies pour que l'exposition orale ne soit pas attendue pour les travailleurs.

4. Conseils à l'utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition

Les lignes directrices se basent sur les conditions d'exploitation adoptées, qui ne doivent pas être applicables sur tous les sites, une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour établir des mesures conformes de gestion des risques.

Si d'autres mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent.

Seules les personnes correctement formées doivent utiliser les méthodes de scaling pour vérifier si les Conditions Opératoires et les Mesures de Gestion des Risques sont dans les limites données par le Scénario d'Exposition

Conseil supplémentaire de bonne pratique en plus de l'Evaluation de la Sécurité Chimique selon REACH

Les mesures impliquent les bonnes pratiques personnelles et d'entretien ménager (par exemple le nettoyage régulier), ne pas manger et fumer au poste de travail, port des vêtements classiques de travail et chaussures de travail

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006**

Peroxide d'hydrogène en solution...%

Version 2.0

Date d'impression 06.01.2017

Date de révision 06.01.2017

1. Titre court du scénario d'exposition 13: Utilisation de produits chimiques agricoles

Groupes d'utilisateurs principaux	SU 22: Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
Secteurs d'utilisation finale	SU1: Agriculture, sylviculture, pêche SU2: Exploitation minière, (y compris les industries offshore) SU8: Fabrication de substances chimiques en vrac, à grande échelle (y compris les produits pétroliers)
Catégorie de produit chimique	PC0: Autres (utilisation des codes UCN) PC20: Produits tels que régulateurs de pH, floculants, préci-pitants, agents de neutralisation PC37: Produits chimiques de traitement de l'eau
Catégories de processus	PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) PROC4: Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition.
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC8a: Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts ERC8b: Utilisation intérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts ERC8e: Utilisation extérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts ERC8d: Utilisation extérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts

2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC8a, ERC8b, ERC8d, ERC8e

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Concentration de la substance dans le produit : 0% - 50%
Quantité utilisée	Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année):	2645 tonne(s)/an
	Montant annuel par site	4,93 tonne(s)/an
Facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Débit du cours d'eau de surface récepteur	2.000 m3/d
	Facteur de Dilution (Rivière)	10
	Facteur de Dilution (Zones Côtières)	100
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition de l'environnement	Facteur d'Emission ou de Libération: Air	0,1 %

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006**

Peroxide d'hydrogène en solution...%

Version 2.0

Date d'impression 06.01.2017

Date de révision 06.01.2017

Facteur d'Emission ou de Libération: Eau	0,05 %
Facteur d'Emission ou de Libération: Sol	0,8 %

2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre des concentrations jusqu'à 35%
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	Assurer une ventilation par extraction aux points d'émission. Fournir une ventilation avec aspiration localisée (LEV). (Efficacité: 90 %)(PROC3, PROC4)	
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage. Laver soigneusement après manipulation directe du produit. éloigner les vêtements souillés et les laver avant de les réutiliser. Nettoyer toute contamination de la peau immédiatement. Protection respiratoire (Efficacité: 90 %)(PROC3, PROC4)	

3. Estimation de l'exposition et référence de sa source

Environnement

Modèle- EUSES utilisé.

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Compartiment	Valeur	Niveau d'exposition	RCR
---	---	Eau douce	PEC	0,0085mg/L	---
---	---	Eau de mer	PEC	0,775µg/L	---
---	---	Sol	PEC	0,113µg/kg	---
---	---	STP	PEC	0,088mg/L	---

Travailleurs

PROC1, PROC2, PROC3, PROC4: Modèle- ECETOC TRA utilisé.

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Voies d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
PROC1	(50% p/p)	Exposition des travailleurs par inhalation.	0,007mg/m³	---
PROC2	(50% p/p)	Exposition des travailleurs par inhalation.	0,708mg/m³	---
PROC3	(50% p/p)	Exposition des travailleurs par inhalation.	0,213mg/m³	---
PROC4	(50% p/p)	Exposition des	0,354mg/m³	---

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006**

Peroxide d'hydrogène en solution...%

Version 2.0

Date d'impression 06.01.2017

Date de révision 06.01.2017

		travailleurs par inhalation.		
PROC1	(50% p/p)	Exposition des travailleurs par inhalation.	0,005mg/m ³	---
PROC2	(50% p/p)	Exposition des travailleurs par inhalation.	0,496mg/m ³	---
PROC3	(50% p/p)	Exposition des travailleurs par inhalation.	0,149mg/m ³	---
PROC4	(50% p/p)	Exposition des travailleurs par inhalation.	0,248mg/m ³	---

Les bonnes pratiques d'hygiène industrielles doivent être suivies pour que l'exposition orale ne soit pas attendue pour les travailleurs. Les travailleurs manipulant des solutions concentrées contenant 35% p/p ou plus doivent utiliser une protection de la peau appropriée.

4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition

Les lignes directrices se basent sur les conditions d'exploitation adoptées, qui ne doivent pas être applicables sur tous les sites, une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour établir des mesures conformes de gestion des risques.

Si d'autres mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent.

Seules les personnes correctement formées doivent utiliser les méthodes de scaling pour vérifier si les Conditions Opératoires et les Mesures de Gestion des Risques sont dans les limites données par le Scénario d'Exposition

Conseil supplémentaire de bonne pratique en plus de l'Evaluation de la Sécurité Chimique selon REACH

Les mesures impliquent les bonnes pratiques personnelles et d'entretien ménager (par exemple le nettoyage régulier), ne pas manger et fumer au poste de travail, port des vêtements classiques de travail et chaussures de travail

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006**

Peroxide d'hydrogène en solution...%

Version 2.0

Date d'impression 06.01.2017

Date de révision 06.01.2017

1. Titre court du scénario d'exposition 14: Utilisation de produits chimiques agricoles

Groupes d'utilisateurs principaux	SU 21: Utilisations par des consommateurs: Ménages privés (= public général = consommateurs)
Secteurs d'utilisation finale	SU1: Agriculture, sylviculture, pêche SU2: Exploitation minière, (y compris les industries offshore) SU8: Fabrication de substances chimiques en vrac, à grande échelle (y compris les produits pétroliers)
Catégorie de produit chimique	PC20: Produits tels que régulateurs de pH, floculants, préci-pitants, agents de neutralisation PC37: Produits chimiques de traitement de l'eau
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC8a: Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts ERC8b: Utilisation intérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts ERC8d: Utilisation extérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts ERC8e: Utilisation extérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts

2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC8a, ERC8b, ERC8d, ERC8e

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Concentration de la substance dans le produit : 0% - 50%
Quantité utilisée	Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année):	2645 tonne(s)/an
	Montant annuel par site	4,93 tonne(s)/an
Facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Débit du cours d'eau de surface récepteur	2.000 m3/d
	Facteur de Dilution (Rivière)	10
	Facteur de Dilution (Zones Côtières)	100
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition de l'environnement	Facteur d'Emission ou de Libération: Air	0,1 %
	Facteur d'Emission ou de Libération: Eau	0,05 %
	Facteur d'Emission ou de Libération: Sol	0,8 %
Conditions et mesures en relation avec le traitement externe des déchets en vue de leur	Traitement des déchets	Pas de traitement des déchets spécifique nécessaire/proposé

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006**

Peroxide d'hydrogène en solution...%

Version 2.0

Date d'impression 06.01.2017

Date de révision 06.01.2017

élimination

2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des consommateurs pour: , PC20, PC37

Aucune exposition du consommateur prévue

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre des concentrations jusqu'à 50%
-----------------------------	---	---------------------------------------

3. Estimation de l'exposition et référence de sa source

Environnement

Modèle- EUSES utilisé.

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Compartiment	Valeur	Niveau d'exposition	RCR
---	---	Eau douce	PEC	0,0085mg/L	---
---	---	Eau de mer	PEC	0,775µg/L	---
---	---	Terre	PEC	0,113µg/kg	---
---	---	STP	PEC	0,088mg/L	---

Consommateurs

Aucune exposition du consommateur prévue.

4. Conseils à l'utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition

Seules les personnes correctement formées doivent utiliser les méthodes de scaling pour vérifier si les Conditions Opératoires et les Mesures de Gestion des Risques sont dans les limites données par le Scénario d'Exposition

INFORMATIONS SUR LA SOCIETE DE DISTRIBUTION			
Nom	BRENNTAG N.V.	BRENNTAG NEDERLAND B.V.	BRENNTAG SOUTH AFRICA (PTY) LTD
adresse	Nijverheidslaan 38 8540 Deerlijk	Donker Duyvisweg 44 3316 BM Dordrecht	247 15 th Road, Randjespark, Midrand, 1685
pays	Belgium	The Netherlands	South Africa
numéro de telephone	+32 (0)56 77 69 44	+31 (0)78 65 44 944	+27 (0)10 0209100
site internet	www.brenntag.com	www.brenntag.com	www.brenntag.com
courriel	Info.BE@brenntag.com	Info.NL@brenntag.com	Info.ZA@brenntag.com
activités	Distribution et exportation de produits chimiques et d'ingrédients		
numéro TVA	BE0405317567	NL001375945B01	4520105356
numéro d'urgence(24/365)	+32 (0)56 77 69 44	+31 (0)78 65 44 944	+27 (0)10 0209100
systems de management: certifications	ISO9001, ISO22000, FSSC22000, GMP+Feed, ESAD, RSPO, Rainforest Alliance	ISO 9001, ISO 14001, ISO 22000, ISO22716, FSSC 22000, ISO45001, GMP+ Feed, ESAD, AEO, SKAL, RSPO, Rainforest Alliance	ISO9001, ISO45001, ISO14001, FSSC22000, Certificate of acceptability for Food Premises R638, Ecovadis Stustainability Rating (Platinum), SABS 1827, SABS 1853, B-BBEE, Rainforest Alliance, Sedex

Les informations contenues dans cette publication sont considérées comme exactes et sont données de bonne foi, mais il appartient au client de s'assurer de la adéquation à son propre usage particulier.
Aucune déclaration ou garantie n'est faite quant à son exactitude, sa fiabilité ou son exhaustivité.

